VILLE DU PLESSIS-TREVISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2023

I- APPEL NOMINAL ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mars, 19h00, le Conseil Municipal de la Ville du Plessis-Trévise, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Didier DOUSSET, Maire.

Étaient présents :
M. Didier DOUSSET, Mme Carine REBICHON-COHEN, M. Bruno CARON, Mme Françoise VALLEE, M. Jean-Marie HASQUENOPH, Mme Lucienne ROUSSEAU, M. Didier BERHAULT, Mme Floriane HEE, M. Alain TEXIER, M. Alexis MARECHAL, Mme Viviane HAOND, M. Ronan VILLETTE, Mme Elise LE GUELLAUD, M. Nicolas DOISNEAU, M. Anthony MARTINS, M. Joël RICCIARELLI, Mme Aurélie MELOCCO, M. Marc FROT, M. Thomas LABRUSSE, Mme Marie-José ORFAO, M. Hervé BALLE, Mme Nora MAILLOT, M. Rémy GOURDIN, Mme Laëla EL HAMMIOUI, M. Maxime MAHIEU, Mme Véronique SALI-ORLIANGE, Mme Corinne BOUVET, Mme Sabine PATOUX, Mme Mirabelle LEMAIRE, M. Pascal FERRARO, M. Alain PHILIPPET

Absent(es) excusé(es) représenté(es) par pouvoir :
- Mme Delphine CASTET : pouvoir à Mme Lucienne ROUSSEAU
- Mme Mathilde WIELGOCKI : pouvoir à Mme Carine REBICHON-COHEN
- Mme Monique GUERMONPREZ : pouvoir à Mme Viviane HAOND
- Mme Sylvie FLORENTIN : pouvoir à M. Alexis MARECHAL

Le quorum étant atteint

Secrétaire de séance : M. Anthony MARTINS

Secrétaire auxiliaire : M. François PAILLÉ

o o o o

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

1) Appel nominal et nomination d'un secrétaire de séance,
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023,
3) Informations et communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
2023-016 - Indemnités perçues par les élus en 2022,
2023-017 - Budget primitif - Année 2023,
2023-018 - Fixation du taux des taxes foncières et d'habitation - Année 2023,
2023-019 - Demande de subvention DSIL 2023 pour l'extension de l'école élémentaire du Val Roger et actualisation du plan de financement,
2023-020 - Convention avec la CAF du Val-de-Marne pour l'organisation d'une permanence à l'Espace Roussillon,
2023-021 - Acquisition amiable dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement d'un local d'activité sis 11/13avenue de l'Eden et 30/32 avenue Gonzalve d'une surface de 101 m²,
2023-022 - Saisine du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne pour l'acquisition du bien sis 1 avenue Georges Foureau cadastré AC 85 d'une superficie de 384 m²,
2023-023 - Avenant n°2 à la convention d'étude et d'action foncières entre le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et la commune du Plessis-Trévise pour le périmètre "Bony-Tramway D partie Sud" et prorogation des conventions de portage foncier,
2023-024 - Avenant n°1 à la convention d'étude et d'actions foncières entre le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et la commune du Plessis-Trévise pour le périmètre "Bony-Tramway C " et prorogation des conventions de portage foncier,
2023-025 - Création de poste au tableau des effectifs,
Questions diverses.

o o o o

Après appel nominal, au cours duquel Monsieur le Maire présente la liste des excusés et des pouvoirs, et le quorum ayant été constaté, le Conseil municipal est ouvert à 19h10.

En l'absence de Monique GUERMONPREZ, Anthony MARTINS est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance par un hommage à Bruno SCHOTTE, agent municipal que nous connaissions tous très bien, qui était en poste depuis 1983 et qui nous a quittés récemment des suites d'une maladie contre laquelle il s'est battu avec courage pendant près de 2 ans. Il nous informe qu'il a eu des contacts avec sa famille, à laquelle il renouvelle ses condoléances au nom de l'ensemble du Conseil municipal et c'est ce qu'il a fait lors de l'invitation de sa famille.

Sabine PATOUX trouve bien que les membres de l'opposition, particulièrement ceux élus depuis longtemps, soient informés de ce genre de choses pour qu'ils ne l'apprennent pas après les obsèques.
Monsieur le Maire lui répond qu'il pensait qu'elle était au courant. C'était quelqu'un qui était très présent et très actif qu'elle a fréquenté assidûment lors des premiers mandats.

Monsieur le Maire rappelle qu'il compte sur les élus pour bien se mettre près du micro afin d'éviter les problèmes d'enregistrement, parfois on n'entend pas bien quand il faut faire la retranscription des éléments de décisions et d'observations. C'est une petite parenthèse qu'il voulait ouvrir pour que cela soit le plus lisible possible. La dernière fois, il y a eu quand même 61 pages et il fallait bien les retranscrire donc il demande de l'aide pour que cela soit audible.

Monsieur le Maire souhaite également nous indiquer que nous avons reçu les remerciements d'UNICEF pour la subvention attribuée lors du dernier Conseil municipal en faveur de la Turquie et Syrie suite au séisme. Il voulait remercier encore une fois les élus pour l'unanimité pour cette subvention votée la fois dernière.

○ ○ ○ ○

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023 est approuvé à 34 voix pour et 1 abstention (Mme PATOUX).

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 février 2023 qui, sans observation, est approuvé.

○ ○ ○ ○

III - INFORMATION ET COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste des décisions du Maire prises entre le 09 février et le 13 mars 2023 :
*N°2023-05 : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) ;
*N°2023-06 : Demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du fonds vert : rénovation de l'éclairage de l'espace Carlier et de l'espace Omnisport (salle de gymnastique) Philippe Dieuleveult ;
*N°2023-07 : Demande de subvention pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public dans le cadre du fonds vert : remplacement et modernisation de l'éclairage public dans trois avenues du Plessis-Trévise ;
*N°2023-08 : Demande de subvention pour la renaturation d'espaces bâtis ;
*N°2023-09 : Réalisation de diagnostics amiante et plomb avant la démolition de 5 pavillons et de l'ancienne cuisine centrale Société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France ;
*N°2023-10 : Contrat relatif à la maintenance des équipements péagers du parking de l'Hôtel de Ville avec la Société OSP HOLDING France.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions intervenues et des marchés publics signés. Il précise qu'il n'y a pas eu de marché depuis le 1er février. En revanche, il y a eu des décisions.
Beaucoup de demandes de subventions ont été faites puisque, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, que nous avons traité la fois dernière, nous intensifions les recherches déjà fortement décuplées depuis le dernier mandat. Ces nouvelles demandes permettent de dégager des marges de manœuvre supplémentaires sur la section d'investissement si elles se concluent par des décisions d'attribution de subvention. Il souligne que c'est une bonne nouvelle et remercie encore une fois notre administration déjà bien présente ce soir à travers son Directeur Général des Services accompagné de nos cadres, notre Directrice de l'Urbanisme, notre Directeur des Services Techniques, qui se sont battus pour que les choses soient réalisées dans de bonnes conditions, c'est un travail impulsé au fil du temps et qui aboutit à une plus grande collégialité.

- La décision n°2023-05 est une demande de subvention à l'ARS pour la réalisation d'une MSP. Il explique qu'avec Lucienne ROUSSEAU il est très satisfait de cette information puisque ce n'était pas une affaire facile. Il souhaite la remercier encore une fois. Il s'agit de 250 000 euros qui représentent pour l'instant 35,20% du projet sur un programme de 710 000 euros hors taxes. D'ores et déjà, il peut nous annoncer que le 16 mars on a obtenu cette attribution, donc c'est acté et impactera le travail élaboré pour minorer les loyers des professionnels de santé, loyers qui seront arrêtés définitivement dès qu'on aura les résultats de toutes les subventions puisqu'on ne néglige pas la possibilité que la Région complète ce dispositif. Il s'en occupe personnellement pour que les financements puissent être complétés.

- Sur la décision n°2023-06, il y a eu une demande de subvention pour la rénovation des bâtiments publics dans le cadre du Fonds vert, à savoir la rénovation de l'éclairage de l'Espace Carlier et de l'Espace Omnisport (la salle de Gymnastique), pour 102 840 euros sur un programme de 128 000 euros, donc c'est très ambitieux. Il précise qu'il n'est pas certain que l'on obtienne mais on a demandé pour 80% soit le plafond possible.

- Sur la décision n°2023-07 on a fait une demande de subvention pour la rénovation du parc de luminaire d'éclairage public dans le cadre, là encore, du Fonds vert pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage public dans 3 avenues, à savoir la route de La Queue-en-Brie, deux sections de l'avenue Ardouin allant de l'avenue Fourreau à l'Espace Paul Valéry. Le montant des demandes de subvention est de 150 347 euros sur un programme de 187 934 euros hors taxes.

- Décision n°2023-08 : une nouvelle demande de subvention aussi pour la renaturation d'espaces bâtis, on en a déjà parlé ensemble en commission des finances mais pas que, pour les pavillons proches de la mairie. Il s'agit d'une demande de subvention de 902 544 euros, soit 35%, sur un programme qui est estimé à 2,5 millions.

- La décision n°2023-09 correspond à la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant démolition de 5 pavillons et de l'ancienne cuisine centrale avec la Société APAVE, soit 19 875 euros.

- La décision n°2023-10 est un contrat relatif à la maintenance des équipements péagers du parking de l'Hôtel de Ville avec la Société OSP Holding France pour 6 570 euros annuel révisable hors taxes.

Monsieur le Maire précise que sur un certain nombre de dossiers, la ville tentera aussi de demander du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) comme cela a été fait l'an dernier. A plus court terme, des démarches seront faites également auprès de l'Agence de l'Eau pour compléter les financements de la cour de l'école Marbeau, on y travaille.
Les décisions n'appellent pas de questions.

o o o o

2023-016 - INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS EN 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-24-1-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2020-028 du 19 juin 2020 et n°2021-074 du 23 novembre 2021 fixant et modifiant les indemnités de fonctions des élus ;

CONSIDÉRANT que les élus perçoivent des indemnités conformément aux dispositions de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT les principes de transparence et l'information nécessaires des membres du Conseil municipal ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation du tableau présentant l'état des indemnités perçues et communiquées en 2022 par les élus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

En vertu de l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, les communes doivent établir "un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune". La délibération doit simplement acter de la transmission des informations au Conseil municipal de ces indemnités.

A signaler que les rémunérations indiquées en net peuvent faire ressortir des particularités personnelles : adhésion ou non à une mutuelle, à des caisses de retraite complémentaire (type CAREL)…

Néanmoins l'information qui peut être donnée désormais après augmentation de la valeur du point au 1er juillet 2022 est la suivante :
- hors particularités signalées ci-dessus, un conseiller municipal délégué perçoit une indemnité nette avant Impôt de 201,86€ avant le 1er juillet et 208,92€ après cette date ;
- hors particularités signalées ci-dessus, un adjoint au maire, perçoit 752,60€ net avant Impôt avant le 1er juillet et 778,95€ net après cette date ;
- le maire, perçoit 2 718,25€ net avant Impôt avant le 1er juillet et 2 839,59€ net après cette date.

Les EPCI à fiscalité propre (Métropole), les autres collectivités locales (Départements et Régions) sont invitées par la même loi codifiée sous d'autres articles du CGCT à respecter les mêmes obligations devant leur assemblée délibérante respective.

A signaler que le maire a fait valoir son droit d'option en faveur de la perception de l'indemnité de conseiller métropolitain plutôt qu'au titre de son mandat de conseiller territorial délégué.

Pour une bonne compréhension du tableau joint, au cours de l'année 2022 des évolutions sont intervenues dans le tableau des élus expliquant des différences entre eux en plus des particularités déjà signalées.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu des article et loi de décembre 2019 les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat relevant du bloc communal. Cet état est communiqué chaque année, cela fait partie des obligations, avant l'examen du budget. Il explique qu'il y a eu une augmentation de la valeur du point au 1er juillet dernier. En effet, un conseiller municipal délégué perçoit désormais une indemnité nette mensuelle de 208,92 euros, soit une augmentation de 7 euros, un adjoint au maire perçoit 778,95 euros net donc plus 26,35 euros et le maire perçoit 2 839,59 euros net donc plus 121,34 euros. Il poursuit en rajoutant qu'il y a eu des déclarations qui ont été complétées tardivement ; il remercie les collègues qui manquaient, et qui permettent ce soir de prendre acte d'un tableau complet. C'est un acte classique transmis à la Préfecture sans autre forme de procès.

Pascal FERRARO prend la parole pour faire remarquer que 31 personnes touchent des indemnités sur 35 élus. Il précise que, ne pas percevoir une indemnité ne le dérange pas, mais ce qui le dérange c'est le manque de démocratie qui est appliqué dans ce Conseil municipal. Il demande pourquoi les autres personnes qui sont dans l'opposition ne touchent pas d'indemnités, elles ont été élues et travaillent comme tout autre personne, ça le perturbe.

Monsieur le Maire explique que c'est le principe qu'il avait établi en 2014, choix également appliqué par son prédécesseur. Il avait souhaité que tous ceux qui étaient dans la majorité municipale, à moins qu'ils ne le souhaitent pas, puissent bénéficier d'une responsabilité, d'une délégation, avec un arrêté signé de sa part. Cela suppose donc qu'en face d'une délégation il y a une indemnité, c'est pour cela que les élus de l'opposition ne disposent pas d'indemnités aujourd'hui.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'elle ne pense pas qu'il faille avoir une délégation pour percevoir une indemnité, ce n'est pas lié. Elle connaît des communes où il y a des gens qui sont simples conseillers municipaux mais la majorité municipale estime que ces gens participent à la vie de la commune et qu'ils effectuent un travail pour la commune et perçoivent une indemnité donc ce n'est pas lié. Elle nous explique que c'est juste une précision car à entendre Monsieur le Maire on a l'impression que c'est lié.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a de grosses collectivités (> 100 000 habitants) qui versent des indemnités à tout le conseil, c'est prévu ; dans les petites communes c'est un choix qui n'était pas le nôtre.

Sabine PATOUX souhaite compléter et donner quelques informations en lien avec les questions de nos collègues. Elle nous informe qu'au Département et à la Région, quelle que soit la couleur au rythme des alternances, les conseillers de l'opposition et les conseillers de la majorité touchent la même chose.

o o o o

2023-017 - BUDGET PRIMITIF - ANNÉE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 59 ;

VU le projet de budget primitif pour 2023 ;

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire est intervenu en date du 16 février 2023, et que le projet de budget 2023 a été présenté en commission des finances le 20 mars 2023 ;

ENTENDU les exposés de Monsieur le Maire et de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, de la Transition Écologique et l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 ci-joint, par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	RECETTES	DÉPENSES
011		5 500 000 €
012		10 850 000 €
014		269 000 €
65		8 746 090 €
66		433 200 €
67		7 100 €
022		318 000 €
023		*828 743,46 €*
042		*919 6810,54 €*
013	30 000 €	
70	1 836 050 €	
73	21 864 000 €	
74	3 694 245,05 €	
75	422 000 €	
77	1 000 €	
042	*24 518,95 €*	
Total section de fonctionnement	**27 871 814 €**	**27 871 814 €**

<u>Dépenses</u>

Chapitre 011
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 012
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 014
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 65
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 66
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 67
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 022
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 023
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 042
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

<u>Recettes</u>

Chapitre 013
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 70
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 73
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 74
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 75
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 77
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 042
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Vote portant sur la section de fonctionnement dans son ensemble : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	RECETTES	DÉPENSES
20 (sauf 204)		271 107 €
204		87 500 €
21		8 535 052 €
10		150 000 €
16		1 990 717,05 €
27		150 000 €
040		*24 518,95 €*
13	1 550 888 €	
16	7 141 083 €	
10	630 000 €	
165	1 000 €	
27	137 500 €	
021	*828 743,46 €*	
040	*919 680,54 €*	
Total section d'investissement	**11 208 895 €**	**11 208 895 €**

<u>Dépenses</u>

Chapitre 20 (sauf 204)
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 204
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 21
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 10
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 16
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 27
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 040
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

<u>Recettes</u>

Chapitre 13
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 16
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 10
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 165
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 27
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 021
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Chapitre 040
Vote : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Vote portant sur la section d'investissement dans son ensemble : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Vote portant sur le Budget Primitif 2023 dans sa globalité : A la majorité 25 voix pour, 1 voix contre (Mme PATOUX) et 9 abstentions (M. MARÉCHAL, M. VILLETTE, M. DOISNEAU, Mme FLORENTIN, M. LABRUSSE, M. GOURDIN, Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées et débattues lors du conseil municipal du 16 février 2023.

La France, comme le monde entier, continue de traverser une crise qui resserre encore plus les marges disponibles mais continue de rendre difficile certaines prévisions qui amplifient de défi de devoir à la fois prendre en compte l'augmentation des coûts marqués des prix de l'énergie et des carburants, des produits et des services qui viennent nourrir l'inflation.

Pour autant dans un contexte de crise et d'incertitude qui affecte le pouvoir d'achat des ménages, la ville du Plessis-Trévise décline dans son budget 2023 les orientations budgétaires déjà présentées :

La solidarité à travers la mise en œuvre des quotients familiaux et de leur adaptation, un régime indemnitaire minimum pour les agents publics de catégorie C et le non recours à l'impôt supplémentaire qui se traduit par le maintien des taux.

L'avenir pour continuer d'investir en faveur de la qualité de vie dans les écoles, continuer à verdir la ville, proposer de nouveaux services dans des locaux accueillants (MSP, MJC, et boutique ephémère), et rénover les systèmes d'information et de communication avec nos concitoyens qui rendra très vraisemblablement nécessaire cette année de mobiliser l'emprunt. Aux 7 millions annoncés l'an dernier au BP 2022 pour le chapitre 21, l'effort qui est fait dans le présent BP s'élève à 8,5 millions pour 2023. Le recours à toute forme de nouvelles subventions est déjà engagé pour une bonne partie des investissements cités mais aussi d'autres qui sont inclus dans les investissements supportés par le présent budget et qui répondent à des enjeux environnementaux ouverts par les possibilités offertes par le fonds vert : éclairage et renaturation pour l'essentiel. Ces recettes ne pourront être prises en compte qu'après que les décisions d'attribution aient été prises par les organismes et collectivités publiques sollicitées.

En 2023, le budget primitif s'élève, toutes sections confondues, à 39 080 709 €, soit une augmentation de 10,8 % par rapport au budget primitif 2022, résultant principalement d'un volume d'investissement plus important.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 27 871 814 € et à 11 208 895 €.

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 27 871 814 € (+10,43%)

En recettes

Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 30 000 € (+150%)

Ce chapitre enregistre le remboursement sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment les indemnités journalières de maladie ainsi que les frais et traitements des agents en accident de travail / maladie professionnelle (articles 6419 et 6459).

Chapitre 70 – Produits des services : 1 836 050 € (+10,64 %)

Par rapport aux crédits inscrits en 2022, ce chapitre affiche une hausse suite aux redevances à caractère sportif perçues directement par la commune à compter de 2023 et à la hausse, notamment, des produits générés par les forfaits post stationnements et ceux issus du parking municipal.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 21 864 000 € (+10,98 %)

Ce chapitre enregistre les produits de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti, le produit compensé lié à la suppression de la taxe d'habitation (dont la compensation sur les exonérations de la taxe d'habitation inscrite précédemment au chapitre 74), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, les taxes additionnelles aux droits de mutation et les taxes sur la consommation finale d'électricité et sur la publicité en extérieur.

- Article 73111 : pour l'année 2022, le coefficient de revalorisation forfaitaire est de 1,071 soit 7,1 % (Inflation France harmonisée du mois de novembre).
- Article 73211 : montant de l'attribution de compensation comparable à celui perçu en 2022.
- Article 73222 : montant du F.S.R.I.F. égal à celui perçu en 2022.
- Article 7381 : maintien du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Article 7351 : maintien du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 694 245 € (-2,59%)

Par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2022, le montant des dotations et participations sont en baisse suite à la suppression des compensations de l'état des exonérations sur la taxe d'habitation, à la diminution des remboursements des emplois aidés en durée et en quantité, une aide moins importante de la CAF

- Article 7411 : maintien du montant de la dotation forfaitaire
- Article 74123 : depuis 2020, la commune est redevenue éligible et a bénéficié en 2021 de la DSU à hauteur de 176 445 €. En 2023, au regard du classement « élevé » de la Ville seul le montant de 50 % du montant de la DSU perçue en 2022 a été inscrit comme le prévoit la garantie de droit commun pour les communes sortant de l'éligibilité (+ 7 k€)
- Article 74127 : inscription du montant de la dotation nationale de péréquation (part principale uniquement) perçu en 2022, soit une hausse de 47 k€
- Article 744 : enregistrement du FCTVA perçu au titre des travaux d'entretien de la voirie payés en section de fonctionnement.
- Article 74718 : baisse (– 44 k€) du remboursement des emplois aidés (durée et quantité)
- Article 7473 : montant du remboursement par le Conseil Départemental des dépenses réellement engagées par la Commune pour la PMI au titre de l'exercice N-1.
- Article 7478 : diminution des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (- 131 k€).
- Compensations de l'Etat au titre de la fiscalité locale : augmentation des compensations sur les taxes foncières (article 74834) et suppression des compensations sur la taxe d'habitation (article 74835).
- Article 7485 : maintien de la dotation sur les titres sécurisés (en fonction du volume de titres réalisés).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 422 000 € (+13,44 %)

Ce chapitre enregistre les produits des revenus des immeubles (article 752), la redevance du délégataire du marché (article 757) et du Tennis Club, ainsi que pour le bassin d'apprentissage à travers l'Aquaclub et l'association Un temps pour vivre (article 7588).
Il est en hausse suite à l'augmentation contractuelle de la redevance du délégataire du marché et au remboursement de l'utilisation du bassin par l'Aquaclub et l'association un temps pour vivre.

<u>Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 000 €</u>
Ce chapitre enregistre essentiellement les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections : 24 518,95 € (cf. chapitre 040 en section d'investissement)

<u>En dépenses</u>

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 5 500 000 € (+17,23%)

Les crédits ouverts à ce chapitre sont en hausse importante par rapport à ceux votés en 2022.
En effet, l'inflation a atteint des records jamais atteints depuis plusieurs décennies entraînant une augmentation de la plupart des dépenses de ce chapitre et notamment sur celles liées à l'énergie, du carburant, des achats de fournitures … Certains articles (6064, 6068, 6188 et 6247) sont en hausse pour intégrer la reprise en régie des activités et dépenses de l'APPEPT.

Parmi les hausse les plus significatives, les crédits inscrits aux articles :

- 6042 : achats de prestations de services
- 60612 : énergie
- 60622 : carburants
- 60631 : fournitures d'entretien
- 6064 : fournitures administratives
- 6068 : autres matières et fournitures
- 611 : contrats de prestations de services
- 614 : charges locatives et de copropriété
- 617 : études et rechechess
- 6188 : autres frais divers
- 6247 : transports collectifs
- 6262 : frais de télécommunication

Sont en baisse, en particulier, les crédits inscrits aux articles :

- 60611 : eau et assainissement
- 60623 : alimentation
- 60632 : fourniture de petits équipements
- 61521 : entretien des terrains
- 615221 : entretien, réparations bâtiments publics
- 615222 : entretien, réparations voiries
- 615232 : entretien, réparations réseaux
- 61551 : entretien matériel roulant
- 61558 : entretien autres biens mobiliers
- 6161 : multirisques
- 6182 : documentation générale
- 6184 : versement à des organismes de formation
- 6231 : annonces et insertions

- 6232 : fêtes et cérémonies
- 6288 : autres services extérieurs
- 6358 : autres droits

Et ne font plus l'objet d'inscriptions de crédits les articles suivants :

- 6065: livres, disques … (médiathèque)
- 6228 : divers
- 6233 : foires et expositions

Chapitre 012 – Charges de personnel : 10 850 000 € (+8,27 %)

Les dépenses de personnel évoluent et cela s'explique par la prise en compte dans l'estimation des crédits :

- de la mise en place d'une IFSE minimale aux agents de catégorie C,
- du Glissement Vieillesse Technicité,
- de la révision du point d'indice et du SMIC possibles,
- des recrutements ou remplacements de personnel.

Cette inscription budgétaire permettra de répondre au souhait de la municipalité de renforcer les équipes administratives et techniques afin de disposer d'une organisation adaptée aux enjeux actuels et capable de maintenir un haut niveau de services.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 269 000 € (-2,18%)

Ce chapitre enregistre le prélèvement sur recettes pour alimenter le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le prélèvement SRU pour insuffisance de logements sociaux (en nette diminution en raison de la « sortie » du dispositif de carence) ainsi que le prélèvement du Forfait Post-Stationnement pour compenser l'insuffisance du produit des amendes de police.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 8 746 090 € (+3,96%)

L'augmentation des crédits de ce chapitre provient essentiellement de la hausse des inscriptions prévisionnelles aux articles suivants :

- 6512 : droits d'utilisation – informatique en nuage (précédemment inscrits en investissement)
- 6553 : service d'incendie (volumes d'investissement et de fonctionnement plus importants)
- 65541 : contribution au FFCT (transfert de l'école de musique)

Chapitre 66 – Charges financières : 433 200 € (+37,19%)

Ce chapitre est en hausse suite à l'augmentation du taux d'intérêts des emprunts variables souscrits par la commune mais également à la prévision des intérêts d'emprunts pour tenir compte de l'emprunt qui serait souscrit en 2023.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 7 100 € (-70,54%)

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 318 000 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 828 743,46 € (-6,12%)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 919 680,54 € (+0,88%)

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 208 895 € (+15,19%)

En recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1 550 888 € (+229,63%)

Ce chapitre recense les subventions affectées à des opérations éligibles (DSIL plan de relance et FIM).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 7 141 083 € (+5,55%)

Le montant de l'autorisation d'emprunts sera réduit lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 630 000 € (-3,08%)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au montant du fonds de compensation de la TVA estimé sur la base d'une partie des investissements réalisés en 2022 et au produit de la taxe d'aménagement (modification des procédures de recouvrement).

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 137 500 € (+175%)

Ce chapitre regroupe les déconsignations de fonds à envisager en cas d'acquisitions foncières (cf. le même chapitre en dépenses) (article 275) et les titres immobilisés (régularisation d'écriture comptable).

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 0 €

Chapitre 021 – Virement à la section d'investissement : 828 743,46 € (= chapitre 023)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 919 680,54 € (= chapitre 042)

En dépenses

Le remboursement du capital de la dette (article 1641 : 1 990 717 €) est assuré par les ressources propres : l'autofinancement prévisionnel propre à l'exercice (1 723 905 €) et le fonds de compensation de la TVA (530 k€).

En 2023, les dépenses d'équipement sont estimées à 8 893 659 €. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 271 107 € (+87,23%)

Ce chapitre enregistre les honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux, de vidéoprotection, d'extension et de végétalisation des écoles, de l'agencement de la boutique éphémère, d'accessibilité des bâtiments communaux, de géomètre, les frais d'études (article 2031), les frais d'insertion (article 2033) et d'acquisition de logiciels (article 2051).

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 87 500 €

L'inscription à ce chapitre a été réalisée au vue de régulariser une écriture comptable concernant l'opération 389 du SAF pour le 3 avenue Gonzalve « place de verdun ».

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 8 535 052 € (+20,50%)

Ce chapitre comptabilise les dépenses d'équipement et de gros entretien réalisées sur l'exercice, et en particulier :

- Article 2115 : acquisition de divers terrains bâtis pour l'extension du parc de la mairie
- Article 2135 : extension de l'école du Val Roger, aménagement de la maison de la santé, de la boutique éphémère et de la maison des jeunes et de la culture, végétalisation de la cour de l'école Marbeau … et budget participatif
- Article 2151 : création de passages piétons, sécurisation des abords des écoles, amélioration de la voirie
- Article 21534 : changement des candélabres et lanternes y compris détection de présence et passage en LED
- Article 2161 : acquisition d'œuvres d'art
- Article 2182 : remplacement de véhicules municipaux
- Article 2183 : acquisition de matériels informatiques pour les services municipaux, d'un serveur pour le CSU
- Article 2184 : achat de mobiliers scolaires et administratifs
- Article 2188 : acquisition de matériels pour les services municipaux (tondeuses, désherbeurs, souffleurs), de défibrillateurs, de photocopieurs pour les écoles, de matériel pour les cantines scolaires.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours - construction : 0 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : 1 990 717 € (-2,89%)

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 150 000 € (-40%)

Ce chapitre enregistre principalement des crédits prévisionnels pour d'éventuelles consignations de fonds lors d'acquisitions foncières (article 275) ainsi que des dépenses correspondant à la quote-part (10%) du prix des acquisitions foncières réalisées par l'intermédiaire du SAF restant à la charge de la Ville (article 27638).

Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections / reprise sur autofinancement antérieur : 24 518,95 € (amortissement subventions d'équipement)

Un exemplaire papier du Budget Primitif est disponible sur rendez-vous auprès de la Direction Générale des Services.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'avant de laisser la parole à notre rapporteur du budget, Bruno CARON, pour nous présenter un diaporama plus concis que celui présenté lors de la commission des finances à laquelle nous avons pour la plupart participé, il voudrait nous livrer quelques éléments.
Sur le plan financier, nous savons où nous allons. Nous avons une parfaite maîtrise des finances de la commune à moyen et à long terme. Toutefois, il a entendu quelques inquiétudes qui étaient exprimées dans une période économiquement pas facile et qui peuvent conduire à douter.
Il précise qu'il est de sa responsabilité de conduire les finances de notre ville, comme nous le faisons depuis 2014, et de garantir l'indépendance financière de la ville à long terme. Il explique que nous ne mettrons pas l'ambition que l'équipe municipale porte pour notre ville en berne du fait d'inquiétudes, peut-être un peu excessives dans leur expression. Si nous prenons en considération le contexte général qui s'impose aujourd'hui à nous, nous prenons dans le même temps les décisions qui nous permettent d'avancer. Toutefois, il est de sa responsabilité de rassurer tous ceux qui s'inquiètent sur la gestion des finances de la commune, gestion qui est parfaitement sous contrôle.
A ce titre, et parce que les événements récents l'ont conduit à reprendre plus étroitement la gestion des finances de la ville, il souhaite rassurer sur des propos qu'il lit et qu'il entend çà et là. Il complète en précisant que nos équilibres à long terme seront bien préservés en dépit des impacts conjoncturels des coûts énergétiques qui vont doubler pour atteindre sans doute 1,4 million d'euros en 2023 et plus globalement des préoccupations de l'inflation. Il y veille personnellement.
Pour compléter notre auto-financement qui permet d'investir sur la section d'investissement, le budget 2023 consolide déjà la recherche de subventions qui permet de limiter au maximum le recours à de nouveaux emprunts. Sur les dernières années, il constate que les subventions n'ont représenté que 7% des dépenses d'investissement, ce qui était, il pense, assez faible. Il a donc demandé ces dernières semaines à l'ensemble des services à travers notre Directeur Général des Services et Monsieur CARON, qui s'est beaucoup investi aussi dans cette préparation, de redoubler d'attention sur la recherche de subventions, effort d'ailleurs qui porte déjà ses fruits puisque, nous venons d'en parler, nous votons aujourd'hui un budget qui prévoit 18% de taux de subvention de nos investissements, 2 fois et demi plus, et nous continuerons à poursuivre nos efforts pour améliorer encore cette situation qui était malheureusement un peu délaissée. Il poursuit en soulignant que les élus et Bruno CARON en particulier ont toute conscience et travaillent déjà avec efficacité sur cet objectif puisque, comme il nous l'a annoncé en début de séance, nous nous sommes vu notifier une nouvelle subvention de 250 000 euros pour la MSP et restons en attente des dernières demandes déposées en février. Nous sommes à mi-mandat, beaucoup de réalisations ont déjà été faites, il croît qu'on peut tous le constater, et nous gardons le cap, c'est essentiel pour l'avenir.

La deuxième partie de mandat se voudra aussi très dynamique, avec des projets importants, avec un budget qui sera bien équilibré et qui permettra de faire en sorte que notre projet municipal que nous avions engagé en 2020 puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles. C'est l'objectif, et il aura l'occasion de nous le redire et réécrire dans les prochaines semaines.
Il laisse la parole à Bruno CARON pour nous présenter les grandes lignes contenues dans ce budget qu'on a étudié en commission des finances lundi soir et ensuite il nous donnera la procédure de vote qui est assez longue mais qui nous permettra de respecter les règles.

Bruno CARON précise que nous avons tous été destinataires en pièce jointe du budget primitif. Nous avons reçu sous forme dématérialisée les 118 pages du budget primitif et une grande partie d'entre nous a pu assister lundi soir à la présentation, lors de la commission des finances, du powerpoint qui présentait déjà une synthèse des différents éléments. Il nous propose de reprendre ce powerpoint simplifié en allant un peu plus vite. Il nous informe qu'on a aussi enlevé quelques slides de manière à accélérer la présentation.

Eléments de contexte

La démarche budgétaire

- 03/08/ 2022 : courriel de cadrage aux services
- 30/09/2022 : remise des propositions par les services
- 14,15 et 17/11/2022 : audition des services et pré-arbitrages

Débat d'orientation budgétaire

- Commission finances du 9/02/2023
- Conseil municipal du 16/02/2023

Rappel des principes budgétaires

- Annualité
- Equilibre réel de chacune des sections entre recettes et dépenses
- Unité : un seul document voté lors de la même séance
- Universalité : non affectation de la plupart des recettes et non contraction
- Spécialité : crédits affectés à un service et classés par service

Il nous présente d'abord les éléments de contexte, à savoir la démarche budgétaire. Cela fait près de 8 mois que le service travaille sur la réalisation de ce budget avec des propositions, des auditions et des arbitrages. Le débat d'orientation budgétaire a été présenté en Conseil municipal il y a un peu plus d'un mois. Il rappelle les principes budgétaires qui valent pour l'ensemble des collectivités territoriales et qui permettent au budget une prévision et de se faire dans la plus grande transparence.

Eléments de contexte

- Contexte national
  - ➔Un tassement de la croissance : 2,6% fin 2022, 0,3% attendus en 2023
  - ➔ Une inflation qui continue de progresser : 5,3% attendus pour 2023

- Au Plessis-Trévise
  - ➔ Une situation financière saine
  - ➔ Des recettes fiscales qui progressent
  - ➔ Une ambition en investissement amplifiée pour faire face aux grosses opérations engagées et en démarrer de nouvelles prévues

Du point de vue du contexte national, on observe un tassement de la croissance. Si 2022 avait vu un petit rebond à 2,6%, en ce moment, c'est sous 0,3% voire sous 0,5% pour les plus optimistes. On constate aussi une inflation qui continue de progresser, tout le monde le ressent bien à travers son quotidien puisqu'elle est annoncée à 5,3% en 2023, en léger recul par rapport aux estimations de février dernier, ce qui conclut peut-être une inflation sur l'année entre 5 et 6%. Le contexte national a des répercussions sur le Plessis, mais au Plessis on a une situation financière saine, notre Maire vient de le rappeler, on a des finances saines et elles le resteront, il remercie d'ailleurs notre Maire pour son engagement. On a des recettes fiscales qui progressent puisqu'on verra que sur ce chapitre il y a une augmentation importante, en partie due à la revalorisation des bases de 7,1% décidée par l'Etat et une ambition importante, toujours importante, peut-être même amplifiée, pour faire face aux grosses opérations engagées, comme les écoles et les différentes réalisations qu'il va nous montrer par la suite.

Un budget 2023 en hausse sensible au bénéfice ...

1- de la Solidarité

- mise en œuvre des QF et de leur adaptation
- déploiement progressif d'un régime indemnitaire (IFSE) minimum consacré aux agents public éligibles de Catégorie C
- sans augmentation des taux d'imposition

2- d'un ambitieux Avenir

- améliorant la qualité de vie dans des écoles de la ville
- poursuivant l'objectif de verdir la ville
- proposant de nouveaux services aux habitants dans des locaux accueillants : MSP, MJC et boutique éphémère
- rénovant les systèmes d'information et de communication avec nos concitoyens

Bruno CARON poursuit en précisant que ce budget a deux grandes prétentions, à savoir apporter des réponses en termes de solidarité avec la mise en œuvre du quotient familial et son adaptation, le déploiement progressif d'un régime indemnitaire, on verra après que la masse salariale a vu une augmentation très importante, de près de 800 000 euros en inscription.

Ces avancées se font sans augmentation des taux d'imposition puisque nous n'avons pas recours à l'impôt supplémentaire et on s'en réjouit. Tout cela pour un deuxième axe, un avenir ambitieux, avec l'amélioration de la qualité de vie dans les écoles à savoir la végétalisation, l'agrandissement qualitatif de l'école du Val Roger. C'est aussi l'objectif de verdir la ville avec la renaturation à certains endroits et tous les nouveaux services proposés aux habitants à travers la boutique éphémère, la maison de santé et la MJC, on verra le budget conséquent qui est alloué en termes de travaux. Un accent particulier sera mis sur, il l'a déjà dit lors de la commission et du débat d'orientation budgétaire, la montée en puissance de nos réseaux et des services informatiques avec la grande pugnacité de nos services pour essayer de faire en sorte qu'on soit à la pointe et qu'on puisse répondre au mieux aux exigences et aux souhaits de nos Plesséens.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : 21 864 K€ (19 700 K€)

- Produit Contributions directes : 17,5 M€ (15,3 M€)
- Attributions de compensation : 2,76 M€ : Flux financier vers la MGP*
  - Aucun nouveau transfert de compétences
  - Reversement au territoire de 970 K€ via le FCCT (DCTP)
- FSRIF : 594 K€ (590K€)
- Taxes droits de mutation : 700 K€ (700 K€)

Chapitre 74 - Dotations et participations : 3 694 K€ (3 793 K€)

- Dotation forfaitaire : 1 900 K€ (même niveau que 2022)
- Dotation de Solidarité Urbaine : 91 K€ (50% du niveau de 2022)
- Dotation Nationale de Péréquation : 377 K€ (330 K€)
- FCTVA : 60 K€ liés aux dépenses d'entretien des bâtiments publics , de la voirie payées en fonctionnement, ainsi que les prestations informatique en nuage
- Aides de l'Etat pour les emplois aidés : 35 K€ (79 K€)
- Maintien du remboursement du CD94 : 170 K€ (PMI :+10K€)
- Diminution prudente de la participation CAF : 998 K€(1 130 K€).

Chapitre 70 - Produits des services : 1 836 K€ (1 659 K€)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (immeubles + DSP) : 422 K€ (372 K€)

Chapitre 013 – Atténuation de charges (rembt maladie): 30 K€ (12 K€)

Chapitre 77– Produits exceptionnels : 1 K€ (1 K€)

Il présente les différents chapitres des recettes de fonctionnement. Les impôts et taxes d'abord. On voit effectivement ces produits fiscaux de près de 2 millions d'euros qui vont amender la section de fonctionnement, on retrouve des articles classiques. Il nous explique que sur les droits de mutation on a souhaité de manière prudentielle laisser 700 000 euros car là encore le contexte est particulier. En effet, on assiste en ce moment à une diminution des souhaits d'acquisition un peu partout en Île-de-France et des mouvements donc il a été prudent de maintenir les droits de mutation à 700 000 euros.
Le chapitre 74 ensuite avec les dotations et participations qui restent assez stables et qui est décliné avec les articles qu'on connaît bien : dotations forfaitaires, dotations de Solidarité Urbaine, le Fonds de Compensation de la TVA, le maintien du remboursement du Conseil départemental mais on a aussi, et on en a parlé lors de la commission, des recettes légèrement inférieures au niveau de la CAF.
Le chapitre 70 ensuite avec des produits des services en légère augmentation en raison des recettes parking et stationnement. Les autres produits de gestion courante concernent par exemple la location des immeubles, avec une augmentation d'environ 50 000 euros.
Enfin, des choses assez techniques pour des sommes très modiques.

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 - Charges de personnel : 10 850 K€ (10 021 K€)

- Revalorisation du SMIC/VP , GVT, RI Cat C et Ségur
- Recrutement /remplacements

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 500 K€ (4 692 K€)

- Faire face aux dépenses d'énergie et de carburant en hausse malgré le plan de sobriété énergétique
- Volonté de maintien de la qualité des services municipaux

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 8 746 K€ (8 413 K€)

- Fonds de compensation des charges territoriales (+ 10,4% : revalorisation + transfert EDM)
- Poursuite du soutien aux associations et au CCAS en fonction des besoins évalués
- Participation pour l'entretien du Plessis Saint Antoine et du Bois Saint Martin

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 318 K€

Chapitre 66 - Charges financières (endettement supp): 433 K€ (316 K€)

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 269 K€ (275 K€)

- FPIC (70 K€) + Prélèvement SRU (105 K€) + Prélèvement FPS (94 K€)

Chapitre 042 - Opérations d'ordre (écritures amortissements) : 920 K€ (912 K€)

Il complète en précisant que dans les dépenses de fonctionnement il y a un chapitre important qui est les dépenses de personnel et on voit bien l'effort fait par la municipalité puisque ce sont plus de 800 000 euros qui sont inscrits par rapport à 2022 pour s'établir à 10 850 000 euros, ce qui va permettre d'anticiper certaines revalorisations et la mise en place du régime indemnitaire pour une grande partie des catégories C. Cet effort sera poursuivi pendant l'année qui suivra de manière à ce que la plupart de nos agents de droit public puissent bénéficier de ce régime indemnitaire. Cela laissera aussi la place à quelques recrutements et remplacements tout au long de l'année, le Conseil municipal ne manquera pas d'informer les conseillers des recrutements qu'on aura l'occasion de faire. Il présente ensuite le chapitre 11, les charges à caractère général, avec une grosse augmentation de près de 800 000 euros.
Notre Maire l'a bien dit, on est dans une période où les fluides, l'énergie en particulier, coûtent cher, on était à 800 000 euros environ et on a prévu 1,4 million d'euros en raison des augmentations importantes du gaz et de l'électricité, augmentations pourtant maîtrisées puisqu'à l'inverse de nombre de communes, même si l'augmentation est très conséquente puisqu'elle se chiffre en centaines de milliers d'euros, on est bien en dessous de l'impact que subissent certaines communes par rapport à des contrats qui avaient été négociés différemment. Face à cela, il y a la volonté de maintenir aussi la qualité des services municipaux.
Avec l'inflation dont on a parlé, il fallait mettre un budget en face de cette inflation. Le chapitre 65 prend en compte les reversements assez classiques à GPSEA, nous en avons le détail mais aussi le soutien fort aux associations, notre engagement auprès des espaces boisés, que ça soit le bois Saint-Martin ou le bois Saint-Antoine qui sont les respirations de nos Plesséens. Le chapitre 22 ensuite, les dépenses imprévues. Il nous a semblé important dans ce contexte que cette grosse ligne puisse absorber une conjoncture qui serait plus défavorable, c'est pour cela que ce chapitre 22 a été mis en place. On a fait un calcul en prenant en principe un peu plus de 1% qui permettrait d'absorber d'éventuels dérapages qui ne seraient pas dus de notre fait mais dus à la conjoncture nationale voire internationale. Le chapitre 66, charges financières, concerne les intérêts des emprunts, nous avons entre parenthèses la somme de l'année précédente, à savoir 2022. On voit une augmentation importante, de près de 120 000 euros, qui prend en compte un éventuel emprunt en cours d'année. L'atténuation des produits avec le FPIC et le prélèvement SRU, qui malgré notre volonté toujours importante de tendre vers l'objectif de 25% fait qu'on donne toujours 105 000 euros, et puis les prélèvements par Ile-de-France Mobilités. Les opérations d'ordre, les amortissements, à hauteur de 912 000 euros pour 2022 et un peu plus pour 2023 (920 000 euros).

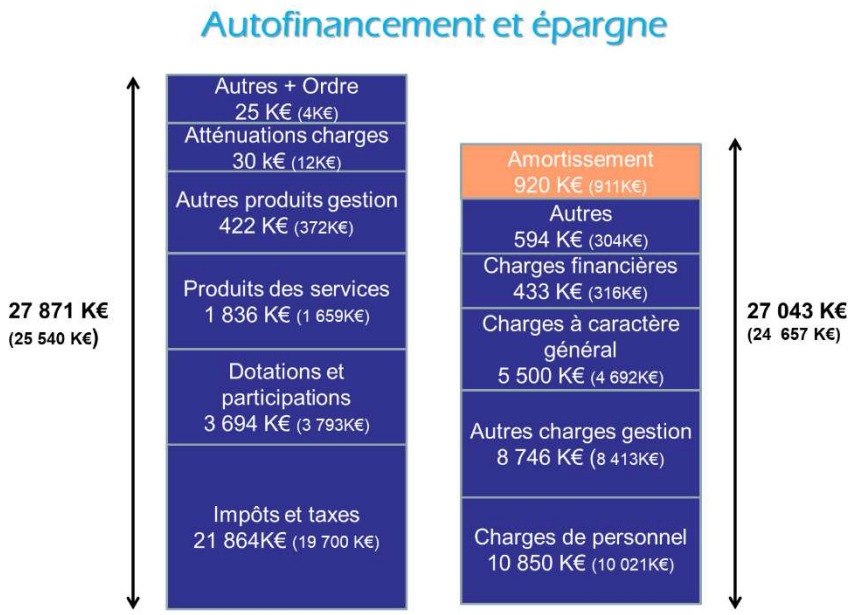

Bruno CARON explique qu'il y a une construction de la section de fonctionnement qui montre les recettes et les dépenses, on voit bien qu'il y a un delta, qu'il y a une marge qui représente l'épargne. La section d'investissement permet d'envisager 829 000 euros, rappel des années précédentes. L'épargne vient alimenter la section d'investissement, l'amortissement vient également alimenter l'autofinancement ce qui fera 1 750 000 euros, environ 8% de la section d'investissement, évidemment on ne parle pas des reversements à l'entité GPSEA.

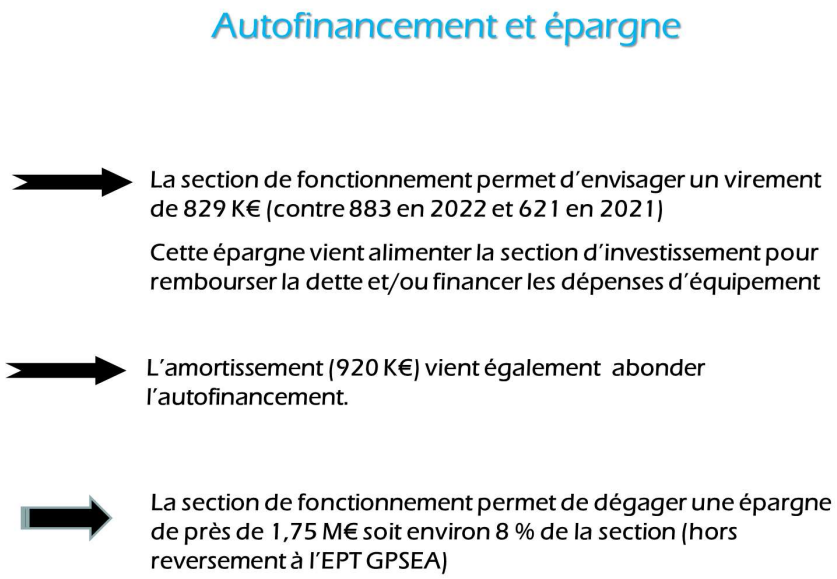

Il présente ensuite un graphique pour montrer comment rembourser le capital de la dette, cela se veut un peu vulgarisateur, on retrouve bien les éléments de chaque côté, ce qui permet de mettre en face les éléments qui correspondent. La couverture du capital de la dette est assurée par des ressources propres hors cessions.

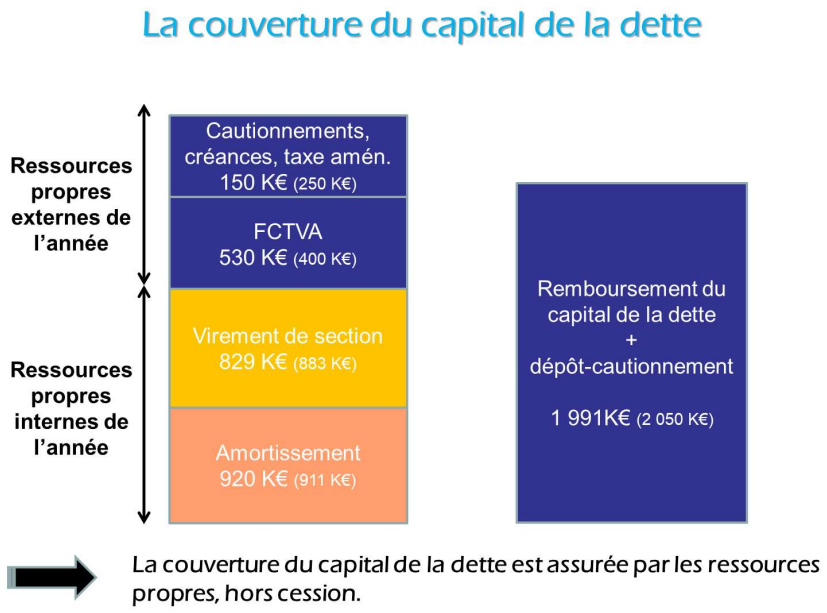

Il rajoute qu'avant de voir les différents investissements, on en a déjà parlé, la section d'investissement est elle aussi en équilibre avec les différents emprunts, avec une attention particulière, notre Maire l'a bien dit, sur nos subventions.
Dès cette année 2023 on a un montant important de subventions, elles représentent un pas important, ce n'est que le début d'une dynamique qui fera que, on l'espère, dans les prochains mois, on verra ce moment s'accentuer. Il pense que l'État a tout intérêt à faire en sorte que les collectivités territoriales continuent d'investir et donc les soutenir en leur donnant envie d'avancer. Donc, une recette de subventions établie à 1,5 million et avec un pourcentage de presque 100% déjà versées puisque sur le 1,5 million il y en a déjà 95%. Il rappelle que les dépenses d'investissement sont en hausse, ce sont les chapitres 20, 21 et 23 qui s'établissaient à 7 220 000 d'euros l'année précédente, avec un peu plus d'un 1 600 000 euros de plus cette année. Évidemment, l'élément important c'est l'école du Val Roger, c'est un événement exceptionnel pour une commune, faire une école ou agrandir une école dans les conditions telles que Val Roger est très ambitieux puisque c'est 6 classes qui verront le jour à la rentrée, on l'espère, et qui vont permettre à toute la communauté éducative du Val Roger d'avoir un outil extraordinaire pour les décennies qui vont arriver.

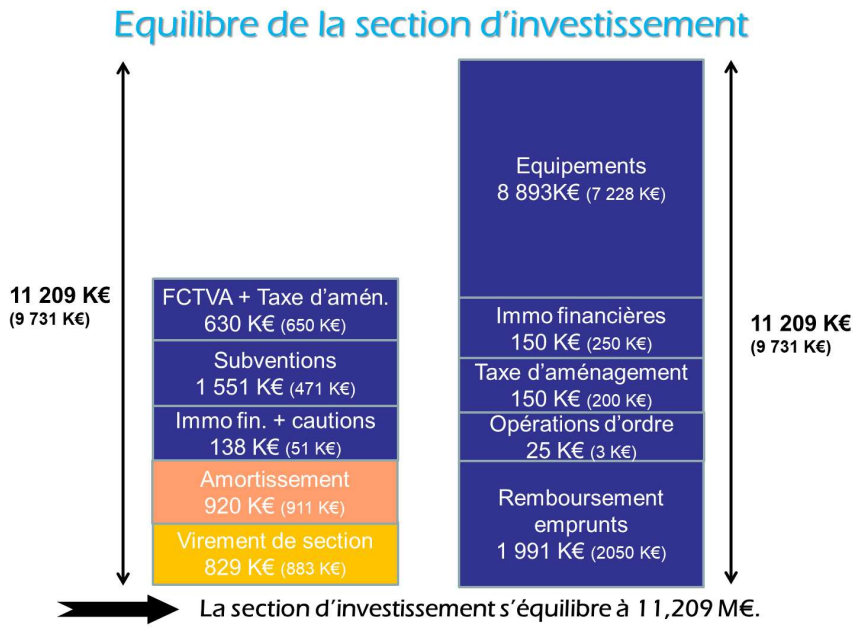

Carine REBICHON-COHEN précise qu'il s'agit de six classes et d'un réfectoire complètement rénové.

Bruno CARON explique qu'il s'agit aussi d'un réfectoire complètement rénové pour Val Roger. Mais cela concerne aussi une végétalisation et une perméabilisation des sols pour la communauté éducative de l'école Marbeau, l'acquisition de différents terrains bâtis, il pense au dernier terrain acquis pour la renaturation et l'agrandissement du parc municipal, les droits de voirie à 450 000 euros, les éclairages et candélabres pour essayer d'avoir une politique en termes de transition écologique la plus vertueuse possible, même si on aimerait faire mieux, on va le faire sérieusement et graduellement. Il y a aussi l'aménagement de la Maison de Santé à 360 000 euros, l'aménagement des locaux de la MJC pour notre jeunesse et l'aménagement de la boutique éphémère très attendu par nombre de Plesséens, la modernisation des services informatiques et de communication et le remplacement du serveur du CSU à 195 000 euros, et des longs travaux nécessaires électriques et logistiques à 280 000 euros pour permettre à nos associations et à nos Plesséens d'y voir plus clair, de continuer à profiter des spectacles, que ce soit à l'EPV, Carlier et Dieuleveult, et bien sûr le budget participatif à 50 000 euros. Il souligne qu'il a peut-être été un peu rapide mais, pour grand nombre d'entre nous, nous avions vu tous ces éléments lors de la commission des finances, ils sont évidemment tous sortis du budget primitif dont nous avons eu communication par voie dématérialisée lors de l'envoi par nos services.

FOCUS sur des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21,23) : 8 893K€ (7 228K€)

- Extension bâtiments scolaires : 4,4M€
- Végétalisation / désimperméabilisation école : 930 K€
- Acquisition de divers terrains bâtis : 700 K€
- Travaux et aménagements de voirie : 450 K€
- Eclairage et candélabres : 100 K€
- Aménagement de la maison de la santé : 360 K€
- Aménagement locaux MJC : 140 K€
- Aménagement Boutique Ephémère : 210 K€
- Modernisation des SI et communication intégrant serveur CSU : 195 K€
- Travaux électrique ou d'éclairage à EPV, Carlier et Dieuleveult : 280K€
- Budget participatif : 50 K€

Monsieur le Maire remercie Bruno CARON pour cette présentation toujours très pédagogique, fort agréable et synthétique comme on l'a fait un petit peu plus lentement lundi.

Sabine PATOUX voudrait souligner la qualité des éléments qui nous sont présentés. Elle précise que c'est un budget qui est cohérent et abouti. Elle nous remercie également de lui avoir adressé le support de présentation de la commission des finances, à laquelle elle était absente puisqu'elle était en train de voter un autre budget. Dans le détail, elle ne va pas revenir sur la totalité des éléments mais sur trois qui lui semblent assez significatifs.
Un premier d'abord en investissement, elle l'avait dit, mettre 1 million d'euros sur une cour d'école et ne rien mettre du tout sur les autres à son sens c'est profondément inéquitable au regard de la situation en matière de dérèglement climatique, des îlots de chaleur, de la difficulté de faire cours dans des conditions correctes sur les périodes qui sont très chaudes.

Ne rien faire du tout dans les autres cours en mettant un budget aussi conséquent sur une école, elle trouve cela très inéquitable, c'est un choix qu'elle n'aurait pas fait, elle était cette après-midi avec le Maire de Joinville-le-Pont sur un autre sujet et il lui expliquait qu'il avait entamé sur tous les fronts en même temps avec peut-être un budget moindre et cela lui paraît un peu plus juste pour tous les élèves d'une ville.
Deuxième point sur lequel elle souhaiterait revenir, et elle l'a déjà dit au moment du débat d'orientation budgétaire, on a quand même une très forte augmentation de ce qui est demandé aux Plesséens. On a souligné la revalorisation des bases de 7%, en l'occurrence on a des produits fiscaux qui vont augmenter de 11% et là encore elle trouve qu'il aurait été un peu plus juste, même si c'était de façon symbolique, de montrer aux Plesséens qu'on était conscients de la période et qu'on faisait un petit geste par exemple sur les taux. Les produits de services et singulièrement la restauration scolaire augmentent aussi sensiblement donc le compte en banque des habitants est fortement sollicité pour ce budget.
Un troisième point : elle trouve assez singulier aussi qu'il y ait peu de lignes dont les montants baissent et c'est le cas pour une ligne, celle de la subvention au CCAS. Quand on reprend l'historique des choses on est au montant de subvention du CCAS de 2015, c'est-à-dire d'il y a 8 ans. C'est quelque chose qui l'interpelle. On a parlé de l'inflation à 5 ou 6%, on sait que le prix des denrées alimentaires connaît une hausse bien plus importante, celle de l'énergie et on l'a évoqué plusieurs fois dans cette assemblée, c'est encore plus vrai et pour autant la subvention au CCAS baisse, alors que son niveau n'était déjà pas très conséquent au Plessis.
Elle poursuit en précisant que de ces trois points, pour paraphraser, elle aurait tendance à dire que notre petite commune ne semble pas connaître la crise, en tout cas, pas à leurs yeux, nous y reviendrons au point 20, mais il y a des tendances qui s'accentuent nettement, on demande toujours plus aux Plesséens, davantage sur les impôts, la cantine et en même temps on apporte de moins en moins à ceux qui auraient besoin d'aide. Pour une ville d'étiquette centriste, cette indifférence aux moins favorisés, elle la trouve assez surprenante. Les villes qui nous environnent et singulièrement celles de droite ne font pas ces choix, on a des efforts qui sont assez marqués sur l'action sociale, elle ne partage pas les choix qui sont faits et donc elle ne votera pas ce budget.

Mirabelle LEMAIRE prend la parole pour préciser qu'elle approuve ce que vient de dire Madame PATOUX donc elle ne dira pas la même chose. En revanche, elle a des petites questions de béotienne. A la page 15, elle a vu à la ligne 615221, « entretien et réparation des bâtiments publics », qu'il y a une baisse du budget de 100 000 euros, elle trouve cela étonnant quand même car si on veut garder les bâtiments publics, il faut les entretenir et même chose pour le matériel roulant et autres biens immobiliers pour lesquels il y a aussi une baisse. En revanche, il y a une augmentation de 630% pour les études et recherches, à la ligne 617, c'est énorme, elle aimerait qu'on lui explique pourquoi. Les fêtes et cérémonies, ça diminue, elle aimerait savoir aussi pourquoi. On ne va plus faire de cérémonies ? Elle fait remarquer qu'il n'y a plus de vœux, c'est peut-être pour cela. Les foires et expositions, il n'y a rien de prévu, c'est zéro alors qu'il y en avait 22 000. Le transport collectif, à la page 15, 107 000 euros, cela correspond à quoi ? Après, elle a quelques questions sur la page 20, à la ligne 2031, nous avons une augmentation de 220% sur les frais d'études et le matériel de bureau et informatique à la ligne 2183 avec 524% d'augmentation.

Alexis MARÉCHAL prend la parole pour remercier le service des finances pour le travail réalisé, en particulier sa directrice et toute son équipe. Il sait l'énergie et le dévouement qui a été mis dans ce travail, et puisque construire le budget c'est un travail collectif, il voulait remercier aussi tous les services municipaux qui, depuis l'été dernier, ont œuvré pour construire ce budget qui nous a été présenté lundi en commission des finances, soit seulement deux jours avant son vote de ce soir.
En commission, nous avons rappelé, et encore ce soir, quelques grandes règles techniques. Il voulait nous rappeler que le budget est un acte comptable mais aussi un acte stratégique qui doit tracer une trajectoire pour les prochaines années. Sur l'aspect comptable, il a quelques remarques et questions sur différents articles, nous nous imaginons bien qu'il a épluché le document, il va retenir uniquement les plus significatifs.

Du côté des dépenses, le chapitre est en nette hausse, le contexte inflationniste explique bien évidemment cette tendance, et il croît que nous pouvons nous réjouir de nouveau du marché signé avec l'UGAP, marché qui nous a permis des belles économies les années précédentes et qui cette année nous protège en limitant les coûts, les premières estimations que nous avions à l'automne étaient en effet beaucoup plus alarmantes. Quelques remarques sur les quelques autres articles, au compte 611 les contrats de prestations de services sont en hausse de plus de 50% ce qui signifie que nous confions de plus en plus de tâches à des prestataires extérieurs, il y reviendra. Les frais de télécommunication sont en hausse de 35 000 euros, plus 50%, il espère qu'avec cette dépense supplémentaire notre mairie sera plus facilement joignable par les Plesséens et qu'elle répondra aux besoins d'agents d'accueil qui subissent actuellement des dysfonctionnements avec le standard téléphonique. Sur les dépenses d'entretien, il reprend ce que disait sa voisine, on a une forte réduction du budget, moins 25%, soit 250 000 euros de moins, alors que tous les prix sont en hausse. Il imagine bien qu'il a fallu faire des choix mais pour autant n'oublions pas que nos bâtiments seront moins bien entretenus et que cette baisse ce sont aussi des dépenses demain.
Enfin le carburant, le montant prévu est de 88 000 euros, il croît que c'est le montant que nous avions déjà fin octobre donc ce montant lui paraît sous-estimé puisqu'il devrait être plutôt de l'ordre de 120 000 euros. Il adresse un message plus personnel à Joël RICCIARELLI qui lui reprochait tant de contraindre son budget fêtes et cérémonies. Il croît qu'il doit le regretter puisque cela a baissé de 40% dans ce budget.
Sur le chapitre 012, les dépenses de personnel, il l'a répété et il répète l'attention qu'il faut porter à ce chapitre, compte tenu de son importance financière mais aussi de son impact, pour le bon fonctionnement de notre commune et tous les agents qui y travaillent. Alors, quand on regarde les chiffres 2022, même si le compte administratif n'est pas encore voté, en 2022 nous avons dépensé un million d'euros de dépenses de personnel en plus par rapport à 2021 soit une augmentation de 10%, cette année ce sera 8% de plus donc au final sur deux ans nous sommes sur une hausse de 1,8 million d'euros. Rappelons dans le même temps que nous augmentons aussi le recours à des prestataires extérieurs. Il se réjouit de la mise en place du régime indemnitaire des agents de catégorie C cette année même si nous n'avons aucune information sur le financement de cette mesure. Coût pour 2021 : 100 000 euros et donc à terme 300 000 euros pour tous les agents, c'est ce qui nous avait été indiqué en commission. Mais comment expliquons-nous cette augmentation de 1,8 million d'euros sur deux ans ? Alors bien sûr il y a la revalorisation du point d'indice, le GVT, soit entre 600 000 et 700 000 euros sur une année mais reste tout de même à comprendre le reste de 1 million d'euros alors même qu'on nous explique régulièrement les grandes difficultés à pourvoir de nombreux postes. Un organigramme a été mis en place, une structure administrative a été créée, des sigles ont remplacé des prénoms, mais au final les agents municipaux travaillent-ils dans les meilleures conditions ? Ce n'est pas le retour que nous avons très souvent. La qualité de service rendu aux Plesséens s'améliore-t-elle ? Quels sont les nouveaux services proposés aux Plesséens ? Il lui semble que l'exemple de la mise en place des quotients ou bien encore la reprise par la mairie des études apportent quelques réponses, il croît que certains collègues reçoivent actuellement beaucoup de courriers de la part des familles Plesséennes. En conclusion, sur ce chapitre, il craint que ce budget montre une perte de maîtrise des charges de personnel.
Chapitre 65 ensuite, et plus précisément les subventions allouées aux associations, il demande où sont passés les 500 000 euros complémentaires attendus par l'AJE et annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire en page 34 ? Doit-on comprendre que l'AJE devra cesser ses activités en cours d'année à cause d'un budget insuffisant ? Dans le ROB nous évoquons le principe de prudence et la nécessité d'inscrire 500 000 euros de plus sur ce chapitre, ils n'y sont pas. Nous pouvons penser qu'il manque un million d'euros dans le budget. Pour terminer, sur le chapitre 66, les frais financiers, les montants lui paraissent là aussi sous-estimés. Comment trouvons-nous aujourd'hui un emprunt à 2,70% sur 20 ans alors que les taux sont plutôt autour de 4% ? Ce n'est pas concevable. De même, l'estimation des frais financiers pour les emprunts à taux indexé lui paraît sous-évaluée, quand on regarde le détail de l'état de la dette qui est fourni on se retrouve avec un taux moyen à 1,80 en 2023 pour les prêts à taux indexé, là aussi il semble manquer à son image 100 000 euros.

Pour autant il salue, même si ce n'est pas en lien avec les éléments qu'il a mentionnés précédemment, les 300 000 euros de dépenses imprévues qui ont été indiqués, peut-être c'est une réponse à quelques scrupules, à des estimations qui semblent minorées.
Il poursuit en précisant que du côté des recettes, pour le produit des services et des domaines, dans le ROB comme dans le rapport du budget, il n'y a aucune information, aucune analyse concernant l'impact de la mise en place des quotients. Avons-nous aujourd'hui des données fiables sur le sujet ? En tout cas, il pense que les familles sont peut-être surprises et heureuses d'apprendre que la recette semble en augmentation même s'il pense que l'augmentation dans le budget est en partie liée à la reprise par la mairie des études. Un mot sur la fiscalité, et même plus qu'un mot puisque là réside des enjeux majeurs de ce budget. L'article 7311, le BP 2022 15 340 000 euros et le BP 2023 17,5 millions d'euros, plus de 2 millions d'augmentation du produit fiscal, une hausse de 14% alors qu'il est vrai que les taux sont maintenus. Alors comment expliquer cette si forte augmentation de l'imposition ? Il faut rappeler que tous les contribuables Plesséens verront leur impôt augmenter de plus de 7% mais on est encore loin des 14% d'augmentation prévue par ce budget. Il lui semble que là aussi la construction budgétaire oublie le principe de prudence. En effet, dès maintenant, dès le vote du budget, la totalité du montant espéré pour 2023 est inscrit au budget. C'est un changement de méthode par rapport aux années précédentes où il n'était prévu au stade du budget qu'une hypothèse basse. Quelles conséquences lui dirons-nous ? Première conséquence, l'absence de leviers en cours d'année pour faire face à toute augmentation des dépenses. Deuxième conséquence, une baisse prévisible de notre taux de financement à la fin de l'année puisque toutes les recettes inscrites dès à présent sont commencées et sont consommées par des dépenses elles-aussi inscrites.
Troisième conséquence, nous ne pourrons pas constater ce qu'on pouvait appeler traditionnellement "les bonnes nouvelles en cours de l'exercice" en fin d'année. Bref, cette nouvelle méthode, ce changement de modèle conduit mécaniquement à une diminution de notre capacité à épargner, notre capacité à gérer notre autofinancement et donc par conséquent à investir. Impact estimé de ce genre de modèle, environ 700 000 euros.
Pour résumer et pour rester synthétique, les dépenses de personnel progressent très fortement depuis deux ans, plusieurs dépenses semblent minorées et les produits de fiscalité sont dès le vote du budget mis pas loin du plafond. Donc ce budget nous conduit vers une baisse de notre capacité d'autofinancement sur le réalisé. Ce qui lui permet d'arriver à son deuxième point, sur le budget comme acte stratégique. Il doit nous permettre d'organiser l'exercice en cours mais il doit aussi tracer l'orientation financière pour les prochaines années et le moins que l'on puisse dire c'est que la trajectoire présentée ce soir est inquiétante. En 2022, notre résultat de la section de fonctionnement a nettement diminué, moins 600 000 euros. Selon lui, certains vont peut-être mieux comprendre ce soir pourquoi il a donné quelques alertes lors du débat sur la mise en place des nouveaux tarifs scolaires. Pour 2023, la construction du budget nous conduit tout droit vers la diminution de l'épargne. Or, en parallèle, les dépenses d'équipement sont en nette augmentation, plus de 20%, en plus d'un emprunt estimé à 4 millions d'euros prévu cette année. Il explique qu'il est difficile d'être contre les investissements, ils sont conformes à notre programme et nos engagements, ils sont l'avenir de notre commune et la réponse à des vrais besoins : la Maison de Santé très attendue, peut-être même trop attendue et il espère qu'elle va enfin se concrétiser, la boutique éphémère pour revitaliser un cœur de ville qui en a bien besoin, l'aménagement de la MJC pour prolonger cette belle dynamique qui a été créée depuis maintenant plusieurs mois, l'extension des écoles pour accueillir dans des bonnes conditions les enfants du Plessis, et enfin la végétalisation de la cour de l'école Marbeau, projet qui lui tient à cœur même s'il regrette le manque de concertation pour l'élaboration de notre projet et une hausse brutale du budget puisqu'on est passés de 150 000 euros sur le budget initial à 1 million d'euros, augmentation qui a interrogé voire même choqué plusieurs autour de cette table. Pour le futur, nous devrons continuer à investir, nous en avons besoin, c'est ce qui fait le caractère exceptionnel de notre commune. Mais il trouve ce soir que le budget qui nous est présenté fragilise notre capacité à investir. Il sait bien que certains élus autour de cette table ne s'inquiètent pas de la situation, pourront trouver tout cela pas très grave. Ce n'est pas grave diront certains puisque nous avons plein de réserves mais c'est faux, la preuve, nous serons obligés d'emprunter en 2023.

Ce n’est pas grave puisque nous obtenons plein de subventions, c’est vrai et c’est très bien, il se réjouit de la générosité de notre Etat actuellement, de ces différents plans de relance et de cette dynamique impulsée il y a quelques années, mais ce n’est que ponctuel. Ce n’est pas grave, il suffit d’augmenter les impôts chaque année, le contribuable appréciera, il ne partage pas une telle option. Ce n’est pas grave puisqu’il suffit d’emprunter, d’accord, on peut emprunter, mais il faut être en capacité de rembourser. Il complète en précisant que pour pouvoir regarder loin et ainsi pour pouvoir envisager véritablement l’avenir, il faut préserver un modèle financier vertueux.
Or, le budget qui nous est présenté ici ce soir met à mal ce modèle qui assure une grande qualité de service pour les Plesséens et permettait un bon niveau d’investissement.
Toutefois et pour conclure, il ne votera pas contre ce budget car ce budget est aussi la traduction de nombreux engagements que nous avons pris pour les Plesséens, il les a cités précédemment, mais il ne pourrait pas non plus voter favorablement. Nous l'avons compris, il s'abstiendra, car il pense qu’il a bien trop de réserves et d’interrogations sur la stratégie financière et la trajectoire qui sont proposées ce soir.

Pascal FERRARO fait observer qu’il a vu en page 116 de l’annexe, des détentions de parts, il pense, à la Caisse d’Épargne, pour un montant de 23 140 euros, il ne voit pas ce à quoi cela correspond.

Bruno CARON demande à Pascal FERRARO, de lui préciser le chapitre pour qu’on regarde la page.
Pascal FERRARO lui répond qu’il s’agit page 116.

Monsieur le Maire précise que son prédécesseur avait acheté des parts à la Caisse d’Épargne Île-de-France, il y avait des parts de sociétariat et que la ville est effectivement sociétaire de la Caisse d’Épargne pour un montant très petit.

Mirabelle LEMAIRE voulait savoir si le fait d’avoir 23 140 euros à la Caisse d’Epargne, donc une part, lui permet d’être Président du COS à la Caisse d’Epargne et de faire en sorte que l’année dernière il a touché plus de 40 000 euros pour ce mandat.

Monsieur le Maire répète que c’est son prédécesseur qui avait, par tradition, pris des parts à la Caisse d’Épargne Île-de-France, il n’a pas d’autre explication sur le choix qu’il avait fait à l’époque. Il souligne que ce n’est pas une part puisqu’une part représente environ 20 euros. 23 000 euros qui paraissent tout à fait accessoire et, sans relation avec le fait que le maire du Plessis-Trévise y exerce actuellement des responsabilités.
Monsieur le Maire précise qu’on ne va pas pouvoir répondre dans les détails à toutes les questions, il nous propose de faire des réponses globales, et concernant les sujets très précis qui ont été évoqués nous les avons enregistrés pour pouvoir y répondre le plus clairement possible.

Bruno CARON souligne qu’il y a eu beaucoup d’interventions et il remercie ses collègues d’avoir fait une analyse fine de ces 118 pages. Il pense qu’un budget c’est une vision, c’est une prévision, c’est une autorisation, c’est aussi une vision d’avenir et effectivement il y a un mot qu’on peut utiliser, c’est un choix, ce sont des choix. C’est en partie la réponse qu’il ferait pour certaines questions. S’il y a une diminution de certains articles c’est au profit d’autres et quand on monte un budget il n’est pas infini donc il y a eu des choix qui ont été faits. Par contre, notre Maire s’est engagé, il n’y aura pas de rupture dans les engagements quant à la modernisation, quant au maintien de la technicité du Plessis-Trévise, et si sur certaines années il y a des montants un peu inférieurs sur certains articles évidemment il y aura une attention toute particulière là-dessus pour que cela soit rétabli sur les années prochaines.
Il s’adresse à Alexis MARÉCHAL concernant les inquiétudes, il pense qu’il le sait, ce budget, il est bien placé pour le savoir, il est simple. L’avenir n’est pas sombre, bien au contraire, on a des finances saines, on a des résultats de clôture qui sont satisfaisants, on a des recettes en hausse, on a une politique de recherche de subventions en hausse. On pourrait avoir un recours à l'emprunt, certes, toutes les municipalités jusqu’à présent ont eu à un moment donné recours à l’emprunt, comme il l’a dit il y a quelque temps, lorsqu’on a recours à l’emprunt pour des choses aussi symboliques que les écoles il trouve qu’il y a un sens à emprunter.

Certes, la conjoncture est peut-être un peu moins favorable qu'il y a un ou deux ans pour les taux mais doit-on emprunter avant de réaliser les travaux, c'est une autre question. Donc, en ce qui concerne les inquiétudes sur la masse salariale, il remercie les services, il y a eu un énorme effort d'anticipation sur les années futures, et notre Maire l'a bien dit en préambule, il y a un engagement ferme de la municipalité à ce que les finances restent saines, qu'elles restent aussi faciles, mais peut-être avec une évolution. Quand on est sûrs d'une recette, il parle de l'état fiscal 1259, quand on reçoit en mairie un document qui nous dit qu'on va avoir 2 millions de plus, pourquoi ne pas inscrire quelque chose alors qu'on a un document de l'État qui nous démontre une recette assurée. Il explique qu'il y a peut-être un changement de mentalité sur ça, c'est-à-dire que par rapport à certaines choses il y a eu un choix de fait de dire que quand on a des recettes qui étaient sûres, pareil au niveau des subventions, on les inscrit. On a affiché dès maintenant 1,5 million de subventions, on a souhaité que ce budget soit le plus proche possible de la réalité mais il rassure, avec 5 millions de clôture et avec une capacité d'emprunt qui est inégalée par rapport aux communes aux alentours, il faut savoir qu'on est une des communes qui a un ratio d'endettement le plus faible, l'avenir est vert.

Anthony MARTINS prend la parole pour remercier certains élus de la clarté de leur vote. Madame la Conseillère départementale a soulevé un certain nombre de points, elle a choisi la clarté, elle vote contre.
Il s'adresse à Alexis MARÉCHAL pour lui dire qu'il s'interroge sur la cohérence entre ce qu'il souhaite et ce qu'il vote : il est pour le quotient mais il s'abstient, il est pour aider le personnel davantage mais il s'abstient, il est pour la MJC mais il s'abstient, il est pour la MSP mais il s'abstient, il est pour la boutique éphémère mais il s'abstient. Finalement, comment peut-il traduire en acte le fait qu'il soutienne tous ces projets.

Ronan VILLETTE trouve que le discours a été très clair à son sens, il ne voit pas ce qu'il n'y a pas de clair dans tout ce qu'Alexis MARÉCHAL a dit, surtout à la fin, il soutient finalement un programme, un programme qui est commun, qu'on a construit tous ensemble. Le fait de dire ce qu'il a dit sur ses explications, pour lui cela a été clair. L'abstention ne va finalement pas bloquer les projets qui sont en cours. On peut jouer sur les mots évidemment, mais ne pas contrer, c'est pour lui quelque chose de cohérent.

Anthony MARTINS lui répond qu'on veut juste de la clarté.

Ronan VILLETTE demande si cela veut dire que finalement on n'a pas le droit à l'abstention.

Anthony MARTINS lui répond que si mais ce n'est pas un choix clair.

Alexis MARÉCHAL prend la parole pour préciser qu'en termes de clarté il a quand même démontré ces derniers temps que clairement il disait ce qu'il pensait, qu'il l'a même dit à tous les Plesséens. Il pense que la clarté, il n'a pas tellement de leçons à recevoir sur ce sujet. Il croît que le programme qui a été établi, il croît qu'il est bien placé pour savoir, il y a largement contribué donc il ne va pas aujourd'hui dire qu'il est contre la MJC, ce serait ridicule. Il partage le programme qui a été fait. Simplement, aujourd'hui, sur les modalités et les choix qui sont faits pour le réaliser, il s'interroge.
Selon lui, Bruno CARON le reconnaît, aujourd'hui il y a un virage qui est fait sur la méthode qui le laisse perplexe, il soulève cette perplexité. Il y a des choix à faire et c'est justement le reproche, le choix n'est pas fait, on choisit d'investir plus mais en même temps on choisit d'augmenter les dépenses de personnel. Il l'a toujours dit, on ne peut pas tout faire, c'est exactement ce qu'on essaie de faire ce soir, on ne peut pas plus s'endetter, on ne peut pas plus investir. Sur l'emprunt, il nous rassure, nous savons bien que c'est son métier depuis 20 ans, il fait de la gestion de dette pour les collectivités locales, il n'a aucun tabou sur le recours à l'emprunt, il a simplement un tabou sur l'emprunt qu'on ne peut pas rembourser, même si évidemment il n'est pas en train de dire que notre commune n'est pas en capacité de rembourser aujourd'hui, simplement c'est des trajectoires.

Il poursuit en précisant que sur le changement de méthode, et pour être encore plus clair parce que c'est vrai que c'était un élément qui n'était pas facile à expliquer, il connaît le changement de méthode, on inscrit toutes les recettes. Simplement, ce qu'il met en avant c'est que quand on inscrit toutes les recettes, dans le budget tel qu'il est monté, on est sûrs de toutes les dépenser. Quand on n'inscrit pas toutes les recettes on est sûrs de ne pas les dépenser et d'en avoir pour investir. Le point sensible est là, inscrire toutes les recettes, c'est toutes les dépenser. Ne pas les inscrire c'est générer du résultat en fin d'exercice, pas générer du résultat pour le garder et pour soi-disant le thésauriser, ce n'est pas cela le sujet, simplement en avoir pour l'année prochaine pour investir, en faire des choses, nous savons que c'est lui-même qui a proposé parfois d'orienter ce résultat vers du fonctionnement. C'est ce qui fait que le Plessis est le Plessis, c'est orienter ce résultat vers de l'investissement, fondamentalement le point de vigilance est là. On verra bien et c'est pour cela qu'il ne va pas prendre de décision définitive aujourd'hui même s'il entend bien, il s'adresse à Anthony MARTINS pour dire qu'il le voit, il aurait tellement aimé qu'il vote contre, il le sent bien, il le voit bien, il est un peu déçu ce soir il a l'impression mais il s'abstient, il va être en position de sagesse et prudence. Il évoque des points de vigilance, on verra bien.
Sur la construction budgétaire, il souligne qu'aujourd'hui c'est un vrai changement de méthode qui est partagé et assumé par le rapporteur de ce rapport.

Monsieur le Maire précise qu'on a eu par le passé beaucoup d'endettement qui a permis d'investir très lourdement et son prédécesseur a fait cela pendant plusieurs mandats alors qu'on avait des fonctionnements extrêmement difficiles. Aujourd'hui, nous avons un désendettement très fort et c'est ce qui nous a été reproché de temps en temps par des collègues en disant qu'on ne faisait pas assez de choses, on a non seulement désendetté mais aussi donné des capacités de manœuvre plus grandes. On a la chance d'avoir réfléchi à tout cela et faire en sorte que nous puissions sur ce mandat accélérer le processus d'investissement et satisfaire les préoccupations de nos habitants, que ce soit pour de l'investissement long ou moins long et puis bien sûr s'adapter au niveau du fonctionnement. C'est vrai qu'avec la situation économique, nous l'avons souvent dit, elle n'était pas très favorable, mais au moins c'est un budget dynamique, qui est très transparent. Madame PATOUX disait qu'on pourrait même baisser un peu le taux d'imposition communal car nous avons une revalorisation des bases fiscales qui n'est pas de notre fait, qui est liée essentiellement malheureusement à l'économie et à l'inflation. Nous héritons des décisions de la loi des finances qui crée un effet d'aubaine pour la collectivité indiscutablement et c'est plutôt bienvenu par rapport aux projets que nous avons. Il précise qu'il y a plein de petites questions que nous avons posées les uns et les autres, il ne va pas pouvoir nous répondre dans les détails, on n'est pas en commission des finances et c'est dommage nous aurions pu les poser en commission des finances, il sait que Madame PATOUX a été empêchée.

Bruno CARON répond à Mirabelle LEMAIRE en expliquant que passer de 0 à 100 000 euros sur les transports est le résultat d'un report de cette charge naguère gérée par l'APPEPT dans le montant de subvention qui lui était attribué et qui ne concerne que le budget des cars scolaires cette année porté au budget de la commune avec en plus les augmentations dues à la conjoncture.

Carine REBICHON-COHEN précise que c'est la reprise par la ville du marché.

Bruno CARON s'adresse à Alexis MARÉCHAL pour confirmer le changement de méthode observé. Il sait le technicien et le professionnel qu'il est, mais on a souhaité donner une dynamique supérieure. On sait qu'on est une commune saine, on sait qu'on est une commune qui peut investir, on sait qu'on est une commune qui a des ressources et on sait aussi la conjoncture. On sait aussi que les demandes des Plesséens sont nombreuses. Effectivement, ce budget, s'il mettrait un adjectif, est plus dynamique avec des choix, on a fait des choix. Il y a des chapitres qui peuvent poser des questions mais dans la construction d'un budget on fait des choix. Il souligne qu'on apportera beaucoup de rigueur à l'exécution de ce budget, par les chefs des services comme d'habitude et par l'intermédiaire de notre Directeur Général des Services, ce budget devrait être le mieux possible, parce qu'il y a des enjeux importants, notre Maire s'est engagé à ce que les finances soient saines.

Il dirait qu'on pourrait presque s'engager à dire que notre taux d'endettement de toute façon à la fin du mandat sera inférieur peut-être à ce qu'il était au début, donc on voit qu'on a des marges de manœuvre, qu'il est peut-être plus dynamique, qu'il y a un changement de méthode, un budget plus sincère, plus dynamique, plus en phase avec ce qui bouge. Il précise qu'il ne parle pas de manque de sincérité du budget mais juste de sincérité et de vérité par rapport aux chiffres dont on dispose aujourd'hui. Sur le 1259, il vient d'arriver, on ne pouvait pas ne pas l'intégrer dans le budget c'est dans ce sens-là la sincérité : de la vérité pour les Plesséens.

Alexis MARÉCHAL précise sur le dynamisme, qu'il a quand même porté la stratégie financière de cette commune pendant 10 ans, dans la trajectoire c'était quand même prévu cette baisse de l'endettement, il l'a répété, pour permettre à la ville d'investir quand on a besoin et c'est ce qui est le cas aujourd'hui. Il ne remet pas en cause l'effort d'investissement qui est fait aujourd'hui. Là où il n'est pas tout à fait d'accord, c'est sur les choix. Nous ne choisissons pas. Il a toujours dit que dans une commune, et c'est vrai dans un budget familial, on ne peut pas et investir et faire du fonctionnement à outrance. Il trouve qu'aujourd'hui on veut faire les deux.

Mirabelle LEMAIRE souhaiterait savoir qui a la délégation des finances.

Monsieur le Maire lui répond que c'est lui-même qui est en charge des finances et que notre rapporteur ce soir c'est Bruno CARON. Il fait remarquer qu'il faut se souvenir des choses, elle pose la question à chaque fois.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'elle n'a jamais posé la question, c'est la première fois qu'elle demande, nous n'avons pas été informés, quand on regarde sur le site de la mairie il n'y a personne aux finances, il n'y a plus de premier adjoint.

Monsieur le Maire trouve que l'essentiel c'est de faire les choses correctement et d'être transparent.

Mirabelle LEMAIRE explique que la transparence c'est aussi informer.

Monsieur le Maire lui répond que c'est ce qu'on est en train de faire.

Bruno CARON nous informe que notre Maire lui a demandé, suite aux événements qu'on vient d'évoquer, d'assurer la fonction de rapporteur des finances, c'est ce qu'il fait et il croît l'avoir déjà dit et c'est même écrit dans la délibération transmise. Suite à la demande de Monsieur le Maire, il effectue ce qu'il a souhaité qu'il fasse. Effectivement, en tant que rapporteur, et ça c'est peut-être son ancienne profession, il peut travailler les dossiers et savoir de quoi on veut parler, il a passé quelques heures à bien regarder tout cela de très près pour pouvoir nous présenter sans trop d'hésitation.

Carine REBICHON-COHEN précise que nous n'avions pas la culture de la subvention dans cette ville, on a toujours fait nous-même. Aujourd'hui, on passe de 7% à 18% sur le recours aux subventions, 18% est un chiffre qui est aujourd'hui figé, mais ce n'est pas la réalité puisqu'on va regarder les subventions à venir. Cela représente une grosse part de nos investissements, c'est ce qui nous dégage aussi des marges de manœuvre sur le fonctionnement. Ce recours à la subvention n'était pas dans notre culture. C'est vrai, on peut s'interroger sur l'État mais l'État aujourd'hui ne lâchera pas les collectivités. Les collectivités aujourd'hui ce sont les employeurs, les collectivités ce sont ceux qui investissent et l'Etat, aujourd'hui comme hier d'ailleurs puisque ces subventions ne sont pas d'hier, continuera d'aider et on continuera d'aller chercher les subventions, ce qu'on faisait rarement. Aujourd'hui, quand on regarde ces subventions qui sont quand même conséquentes, elles nous permettent aussi d'affirmer notre politique d'investissement sur les années à venir.

Sabine PATOUX prend la parole pour dire qu'elle ne peut pas laisser dire cela cette fois-ci. Les subventions, nous les inscrivons mais nous ne les avons pas pour l'instant, elle ne veut pas doucher nos espoirs.

Monsieur le Maire précise que toutes celles qui sont inscrites sont arrivées à 95% et que les suivantes demandées seront à inscrire quand nous les auront.

Sabine PATOUX nous invite à regarder le fonds global du Fonds vert et le nombre de collectivités qui demandent quelque chose.

Monsieur le Maire lui répond que le Fonds vert sera peut-être moins intéressant, c'est vrai et nous verrons.

Sabine PATOUX précise que la totalité des collectivités du Val-de-Marne demandent une subvention du Fonds vert pour l'éclairage, à un moment chacun va avoir un candélabre mais elle invite à la prudence sur cette question de subvention.
Par ailleurs, elle entend le discours sur l'État, mais là encore, le contribuable, la fiscalité, ceux qui payent la TVA puisque près de la moitié du budget de l'État c'est la TVA, ce sont les consommateurs et les consommateurs c'est chacun d'entre nous et chacun des Plesséens, donc attention à la culture de la dépense publique et à cette idée qui reste encore très ancrée qu'il y a toujours de l'argent public que l'on pourra toujours aller chercher. Elle nous invite quand même à la prudence et elle rejoint son collègue, attention à ce qu'on inscrit et à la réalité des choses ensuite.

Monsieur le Maire lui répond qu'on est, comme elle le pense, prudents, et encore une fois, ce que nous avons inscrit pour le budget 2023 est réel et, il espère bien, nous aurons des recettes d'investissement supplémentaires, il en a parlé en rendant compte des décisions qu'il a prises en début de séance, il nous les a listées. Quant au Fonds vert, elle a raison, au vu de la concurrence c'est un élément moins excitant, même si Marc FROT travaille aussi pour faire en sorte que nous ayons satisfaction, ce sera peut-être moins efficace. Par ailleurs, il y a une répartition des rôles, on en reparlera tout à l'heure sur les demandes de subvention auprès de l'État, puisqu'entre la DSIL et la DETR il y a des subtilités dans les mobilisations des crédits de l'État qui vont nous permettre peut-être de nous aider.

Bruno CARON apporte des précisions sur l'inscription au niveau des subventions. Sur 1,5 million d'euros, 96% sont déjà envoyées dans les caisses de la ville, sont arrivées ; on peut espérer, puisqu'il y en ait d'autres qui arrivent, qu'on aura une bonne surprise à la fin de l'année sur ce chapitre-là sur la base du travail entrepris pour en solliciter de nouvelles.

Carine REBICHON-COHEN précise qu'il y en a certaines qui sont déjà notifiées donc on peut espérer d'avoir encore des subventions qui arrivent sans aucun souci sur cette année et puis ce n'est pas avoir une politique d'investissement à outrance c'est regarder nos besoins et investir sur nos besoins.

Alexis MARÉCHAL s'adresse à Monsieur le Maire pour préciser que pour rester dans la clarté et pour faciliter aussi le travail du Directeur Général des Services, il s'abstiendra sur tous les chapitres, articles et votes. En tout cas, c'est la position globale qui sera, il pense, partagée par quelques collègues.

Lucienne ROUSSEAU voudrait revenir sur le moment où Monsieur le Maire a dit qu'il est là pour rassurer au regard de ce qu'il a pu entendre. Alexis MARÉCHAL a souligné le fait que l'AJE n'avait pas eu la totalité de sa subvention et elle voudrait qu'il rassure le personnel de cette association parce qu'elle pense que là aussi il y a des inquiétudes.

Monsieur le Maire répond à la Vice-Présidente de l'AJE qu'il s'est engagé par écrit auprès du Président de l'AJE. Nous avons considéré qu'il y avait deux parties de subventions possibles, celle qui a été déjà versée et une deuxième partie comme elle l'a souligné où il y a des chapitres où cela sera possible. C'est prévu, on complétera le dispositif en fonction du bilan que nous ferons en juin avec le Président de l'AJE. Il rajoute que personne n'a l'intention de supprimer quoi que ce soit et d'empêcher les gens de travailler.

○ ○ ○ ○

2023-018 - FIXATION DU TAUX DES TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION - ANNÉE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
34 pour,
1 abstention(s) :
Mme PATOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies ;

VU loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 59 ;

VU l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales ;

VU l'article 1640 G I-1 du Code Général des Impôts modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 ;

VU le budget primitif de l'année 2023 ;

VU l'état 1259 COM de l'année 2023 communiqué par les services fiscaux ;

ENTENDU les exposés de Monsieur le Maire et de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, de la Transition Écologique et de l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 inchangés comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,51 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,38 %

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Le budget primitif pour l'année 2023 a été établi sans majoration du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Dans le cadre du vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2023 et en application de l'article 1640 G I-1 du Code Général des Impôts modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée depuis 2021, par application d'un coefficient correcteur (COCO) au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives industriels (A du III de l'article 9 de la loi de finances pour 2021). Le coefficient correcteur pour l'année 2023 est de 1,765601.

Le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2023 est de 33,97 %. Ce taux est égal à la somme des taux appliqués en 2021 : taux de la commune 20,22 % + transfert du département 13,75 %.

Il est proposé de maintenir pour l'année 2023 les taux des impositions à leur niveau de 2021 :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,51 %
- taxe d'habitation des résidences secondaires : 24,38 %

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise que, comme nous l'avions laissé entendre lors du ROB et comme indiqué dans la présentation du budget primitif, le vote des taux se fera sans augmentation des taux. Il laisse la parole à Bruno CARON.

Bruno CARON explique que le budget primitif pour l'année 2023 a été établi sans majoration du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
Dans le cadre du vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2023 et en application de l'article 1640 G I-1 du Code Général des Impôts modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée depuis 2021, par application d'un coefficient correcteur (COCO) au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice relative à la diminution de moitié des valeurs locatives industrielles. Le coefficient correcteur pour l'année 2023 est de 1,765601. Le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2023 est de 33,97 %. Ce taux est égal à la somme des taux appliqués en 2021 : taux de la commune 20,22 % + transfert du département 13,75 %. Il est proposé de maintenir pour l'année 2023 les taux des impositions à leur niveau de 2021, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties à 33,97 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à un niveau de 55,51 % et enfin la taxe d'habitation des résidences secondaires à 24,38%.

o o o o

2023-019 - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL/DETR 2023 POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU VAL ROGER ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de finances pour l'année 2023 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-42 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022-011 du 03 février 2022 portant demande de subvention notamment pour l'école du Val Roger au titre de la DSIL 2022 et des autres collectivités et établissements publics ;

VU le nouvel appel à projet DSIL 2023 communiqué par lettre de Madame la Préfète du Val-de-Marne du 9 janvier 2023 sous la référence DCL2 n° 2023-/12 ;

VU l'appel à projet Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) communiqué par Madame la Préfète du Val-de-Marne du 20 février 2023 sous la référence DCL2 n° 2023-/22

CONSIDÉRANT qu'une participation financière de l'État peut être sollicitée dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (D.S.I.L.) au titre de la « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » comme dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics / transition écologique des territoires/projet améliorant la qualité du cadre de vie selon les partie constitutives du programme ;

CONSIDÉRANT l'extension de l'école élémentaire du Val Roger en cours de la ville du Plessis-Trévise ;

ENTENDU l'exposé de M. Alain TEXIER, Adjoint au Maire chargé du Patrimoine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SOLLICITE la participation financière de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (D.S.I.L.) et ou la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de l'école élémentaire du Val Roger phase 2 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la phase 2 exprimé HT et la consolidation réalisée en même temps pour l'ensemble de l'opération comme suit :

	Total Programme travaux Val Roger	Phase 1 (jusqu'à Février 2023)	Phase 2 (Mars-Août 2023)	
Montant Travaux prévisionnels initiaux (HT)	3 355 000 €	1 657 000 €	1 698 000 €	100%
Subvention Etat (DSIL et/ou DETR)	1 559 865 €	659 865 €	900 000 €	53,0%
Subvention MGP (FIM)	734 083 €	284 633 €	449 450 €	26,5%
Fonds Propre Ville	1 061 052 €	712 502 €	348 550 €	20,5%

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous actes et documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Par délibération n°2022-011 du 03 février 2022, des subventions avait été sollicitées notamment pour l'extension de l'École du Val Roger.

Au cours de l'instruction de la demande de subvention DSIL 2022 par la Préfecture, la ville avait été invitée à découper le projet en deux phases. Ce nouveau découpage avait permis l'attribution d'une subvention de l'État d'un montant de 659 865€ sur la base d'une enveloppe de travaux réduite à 1 657 000€, l'arrêté n°2022-221 ayant été notifié le 22 juillet 2022.

Par la suite, la Métropole du Grand Paris (MGP) avait été sollicitée également au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : elle a attribué une subvention à la ville d'un montant de 734 083€ sur la base d'une assiette subventionnable retenue de 1 468 167€ dans l'ensemble du programme présenté acté par convention de versement de subvention du 2 septembre 2022 pour le dossier FIM n°1471.

Le découpage souhaité par la Préfecture en 2022 qui lui a permis d'accompagner la ville ouvre droit à présenter une nouvelle demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2023 et de la DETR sur la base de la phase 2. C'est ce qui a été fait le 28 février 2023 en déposant un nouveau dossier qui nous oblige à actualiser le plan de financement à l'occasion d'une nouvelle demande de subvention présentée au Conseil municipal permettant de compléter le nouveau dossier déposé.

Au regard du montant des subventions demandées, et de celles qui ont déjà été acquises, le Conseil municipal est compétent pour délibérer afin d'autoriser le maire à demander les subventions au titre de la DSIL comme de la DETR 2023 dans les conditions ci-dessus exposées qui permettent d'actualiser le plan de financement.

	Total Programme travaux Val Roger	Phase 1 (jusqu'à Février 2023)	Phase 2 (Mars-Août 2023)	
Montant Travaux prévisionnels initiaux (HT)	3 355 000 €	1 657 000 €	1 698 000 €	100%
Subvention Etat (DSIL et/ ou DETR)	1 559 865 €	659 865 €	900 000 €	53,0%
Subvention MGP (FIM)	734 083 €	284 633 €	449 450 €	26,5%
Fonds Propre Ville	1 061 052 €	712 502 €	348 550 €	20,5%

Il vous est proposé d'adopter le plan de financement actualisé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 et/ou DETR 2023 selon les enveloppes disponibles de chacune de ces dotations.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le 9 mars dernier le nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de notre arrondissement, Monsieur GUILLAUME, qui est là depuis peu de temps. Suite à l'échange téléphonique qu'il a eu avec lui le 16 mars dernier, celui-ci nous a invités à déposer la demande de subvention pour l'extension du Val Roger sur sa phase 2 tant au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) que de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) qui induit une petite modification par rapport au projet de délibération transmis pour élargir les supports de demande de subvention à L'État pour cette opération. Cette modification sera donc apportée à la délibération qui sera présentée ce soir sauf qu'elle le sera non plus au titre exclusif de la DSIL mais également à celui de la DETR sur le plan de financement et le montant de la demande complètement inchangés que nous avions délibéré par rapport aux éléments qui nous ont été adressés.
Cette nouvelle rédaction permettra à l'État un peu plus de latitude pour instruire les demandes, en tout cas c'est une volonté de leur part de pouvoir optimiser les enveloppes disponibles avec des projets d'autres collectivités qui sont aussi dans la demande. Il laisse la parole à Alain TEXIER pour nous dresser une rétrospective de cette opération.

Alain TEXIER nous informe que lors du Conseil municipal du 03 février 2022 nous avons délibéré pour solliciter des subventions pour l'extension de cette école élémentaire du Val Roger et il nous avait été attribué : tout d'abord, au titre de la DSIL 2022 le 22 juillet qui nous a permis d'obtenir 659 865 euros sur la base d'une enveloppe de travaux réduite à 1 657 000 euros correspondant à une première phase. Ensuite, au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain par la Métropole du Grand Paris le 2 septembre 734 083 euros sur la base d'une assiette subventionnable retenue de 1 468 167 euros. Nous disposons du tableau de financement à adopter qui nous a été adressé et qui fait ressortir pour une parfaite clarté de l'information les montants de subvention déjà acquis en 1ère phase ou avec une répartition de la part des subventions acquises pouvant être imputées pour la 1ère phase et, pour la 2ème phase, ce soir, à savoir 900 000 euros.
Il précise que les travaux de l'extension sont à la fin de l'élévation du deuxième étage. Nous avons une maîtrise d'œuvre qui est totalement mobilisée et nous avons également des équipes techniques municipales qui sont parfaitement investies dans leur mission qui en même temps que l'école Marbeau se trouvent dépositaires d'une vraie charge de travail cumulée supplémentaire et il tient ce soir à remercier nos deux collaborateurs techniques pour leur investissement au service de ces projets structurants.

A ce jour, il n'y a pas de retard envisagé de livraison malgré quelques surprises auxquelles il a fallu remédier. Il nous est donc demandé de bien vouloir confirmer ce soir l'accord donné à Monsieur le Maire l'an dernier pour déposer les demandes subventions intégrant le plan de financement consolidé et actualisé, tableau que nous avons sous les yeux. Il ne reviendra pas sur les chiffres puisque le seul chiffre qui est intéressant c'est les 900 000 euros pour les demandes faites ce soir.

Monsieur le Maire remercie Alain TEXIER pour cet exposé et précise qu'on aura quelques demandes comme ça, analogues, l'objectif est que nous puissions profiter au maximum de ces dispositions et il en profite aussi pour remercier la commande publique à travers notre directrice financière qui a travaillé d'arrache-pied pour que les marchés soient prêts et suivis.

○ ○ ○ ○

2023-020 - CONVENTION AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR L'ORGANISATION D'UNE PERMANENCE À L'ESPACE ROUSSILLON

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la proximité des services publics apparaît comme un enjeu fondamental pour les populations ;

CONSIDÉRANT l'engagement régulier de la Ville du Plessis-Trévise dans les dispositifs qui permettent à ses habitants d'accéder facilement aux services publics, toutes institutions confondues ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une permanence de la CAF du Val-de-Marne au Plessis-Trévise est susceptible de répondre en priorité aux besoins des Plesséens pour les accompagner dans leurs démarches administratives sans besoin de se rendre forcément à l'antenne de Champigny ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'adopter la convention relative à l'accueil des professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et de leurs allocataires à l'espace Georges Roussillon une demi-journée par semaine, à titre gracieux ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, à procéder aux modifications ultérieures qui s'avéreraient nécessaires ou utiles, et à procéder à sa résiliation au besoin ;

DIT que ladite convention est signée pour une durée d'un an, reconductible tacitement, à compter du 4 avril 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La CAF dispose de son propre service d'action sociale avec des travailleurs sociaux dédiés auprès des familles allocataires.

Selon le découpage de la CAF, la Ville du Plessis-Trévise fait partie d'un territoire de 11 communes avec 3 travailleurs sociaux dédiés.

- Contexte de la demande :

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion, la CAF a déterminé 5 possibilités d'accompagnement individuel des familles allocataires selon les situations suivantes :

- Lors d'une séparation déclarée, la famille est contactée pour des informations et des conseils ; un accompagnement peut être mis en place s'il n'y a pas de suivi avec l'EDS.
- Pour les parents isolés, âgés de moins de 34 ans, avec des ressources modestes (inférieures au SMIC), un contact est enclenché dès le signalement d'une nouvelle grossesse, de la perte d'un emploi…
- Les situations d'impayés de loyer avec des propriétaires privés dans le cadre du versement de l'allocation de logement familiale (ALF).
- Lors du décès d'un enfant ou de l'un des parents, accompagnement social et soutien financier (la situation peut être gérée en urgence dès connaissance de l'évènement avant même l'affectation du dossier à un travailleur social dédié).
- Lors du versement de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) à la suite d'une cessation partielle ou complète de l'activité professionnelle pour assurer les soins et l'accompagnement d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

- Sollicitation de la CAF :

À la fin de l'année 2022, la CAF a sollicité la Ville du Plessis-Trévise pour une mise à disposition gracieuse de locaux pour recevoir, en proximité, les familles qui bénéficient des accompagnements précités. Il apparaît que sur les 11 communes, le Plessis-Trévise arrive en deuxième position sur le nombre d'accompagnements.

Dans le cadre des relations partenariales régulières avec la CAF, la DSDS a reçu le 24 janvier les 3 travailleurs sociaux dédiés au secteur du Plessis-Trévise. Lors de cette rencontre, les besoins ont été précisés et une visite des locaux de l'espace Georges Roussillon a été réalisée.

Les travailleurs sociaux ont indiqué les difficultés de déplacement des familles suivies jusqu'aux locaux de la CAF à Champigny, des plages horaires de rendez-vous limitées car la CAF ferme à 16h donc le dernier rendez-vous possible est à 15h.

Les assistantes sociales ont également mis en exergue la démarche de la CAF « d'aller vers » les allocataires et de réduire, au maximum, le non-recours aux droits dans des situations émotionnellement difficiles à appréhender pour les usagers. De plus, la proximité faciliterait les accompagnements.

Pour le territoire concerné, plusieurs permanences ont déjà été mises en place :

- Lundi après-midi à Sucy (pour les habitants de Sucy, Noiseau, Ormesson),

- Mardi matin à Marolles (pour les habitants de Marolles, Santeny, Villecresnes),
- Mardi après-midi à Mandres les Roses (pour les habitants de Mandres, Périgny, Villecresnes).

• Objectifs de la démarche et outils :

- Mise à disposition gracieuse d'un bureau de réception pour les familles à l'espace Roussillon.
- Accueil uniquement sur rendez-vous et qui sont gérés directement par les travailleurs sociaux de la CAF une demi-journée par semaine.
- Les agents CAF disposent de leur propre matériel informatique.
- Proximité pour les familles donc un paramètre très favorable à la pérennité et à la régularité des accompagnements.
- Accueil des Plesséens en priorité mais, comme pour la permanence départementale, des habitants des communes voisines pourraient aussi être reçus (Villiers, La Queue-en-Brie, Champigny…).
- Renforcement des liens partenariaux entre la CAF et la DSDS avec la possibilité d'échanges directs et d'orientations.
- Si la permanence devient effective, il ne doit y avoir aucune communication externe car il s'agit d'un dispositif interne et propre à la CAF. Il ne s'agit pas d'une permanence dédiée aux dossiers CAF classiques et au versement des prestations. Le périmètre d'intervention est clairement défini.

Conformément aux échanges, la Ville propose de mettre à à disposition un bureau de réception des familles par les travailleurs sociaux de la CAF, à titre gracieux, à l'espace Georges Roussillon, le mardi après-midi à compter du 4 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la convention permettant de mettre en œuvre une telle permanence et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence de Delphine CASTET qui aurait pu compléter la délibération, il va devoir nous expliquer rapidement la démarche.
Après le Département qui nous avait sollicités, il est envisagé d'ouvrir une permanence de la CAF à l'Espace Roussillon qui se traduit par la mise à disposition à titre gracieux, il précise, d'un bureau de réception des familles par les travailleurs sociaux de la CAF. Cette permanence se déroulera le mardi après-midi à compter du 4 avril prochain. Toutefois, il ne s'agira pas d'un bureau destiné à accueillir tous les allocataires pour leur demande comme pourrait l'être une antenne de la CAF qui existe aussi par ailleurs. C'est au contraire un bureau où les travailleurs sociaux de la CAF donneront eux-mêmes des rendez-vous aux personnes qu'ils souhaitent rencontrer pour leur épargner des déplacements et contraintes et notamment aider le centre de Champigny qui est assez surchargé puisque les plages horaires de rendez-vous sur ce site s'arrêtent à 15h et ce n'est pas toujours facile.

Nous n'avons pas à relayer la communication de cette future permanence, puisque c'est interne, ce sont eux qui utilisent un bureau de manière provisoire. Il souligne qu'il y a plusieurs accompagnements, c'est écrit sur le papier, sur des problèmes de séparation liés ensuite à la mise en place de conseils, pour les parents isolés ou avec des ressources modestes, des situations d'impayés de loyer, de décès d'un parent ou le versement d'une allocation journalière. Il y a trois travailleurs sociaux qui sont dédiés sur le secteur qui concerne 11 communes donc c'est important et cette permanence accueillera en priorité des Plesséens mais également des habitants de communes comme Champigny, Villiers ou La Queue-en-Brie. Il sait qu'il y a déjà une permanence à Sucy le lundi après-midi, mardi matin à Marolles, mardi après-midi à Mandres-les-Roses. Notre ville a un bon partenariat avec la CAF, il croît que beaucoup de collègues y travaillent régulièrement, à commencer par Françoise VALLÉE. On connaît bien la CAF, ils sont sérieux et ont une volonté comme un esprit de solidarité. Il nous a donc paru important de répondre à cette demande pour la mise à disposition. Il propose au Conseil municipal d'adopter cette convention et de lui permettre ensuite de la signer.

Mirabelle LEMAIRE trouve que c'est très bien qu'il y ait des agents de la CAF qui viennent au Plessis-Trévise. En revanche, il est noté, il apparaît que sur onze communes, le Plessis-Trévise arrive en deuxième position sur le nombre d'accompagnements. Il n'y a pas besoin d'ajouter quelque chose, ça veut tout dire. Deuxièmement, elle aimerait savoir combien de personnes, combien d'habitants représentent onze communes parce que trois travailleurs sociaux pour onze communes c'est quand même peu, ils devraient être très débordés de travail.

Monsieur le Maire pense qu'il faudrait solliciter la CAF pour connaître tous ces détails, il ne les a pas.

Mirabelle LEMAIRE lui demande s'il connaît les onze communes.

Monsieur le Maire lui répond qu'il connaît les communes mais qu'il ne peut pas nous répondre sur un chiffrage qu'il n'a pas sous les yeux. On va s'y intéresser si elle le veut bien. Nous l'avons compris, c'est la CAF qui déclenche les rendez-vous en fonction des difficultés des uns et des autres et il sait bien qu'ils ont peut-être trois collaborateurs pour toutes ces communes qui sont plus ou moins grandes mais c'est précieux, en tout cas c'est un plus pour nous et surtout nos habitants.

Sabine PATOUX pense qu'il serait utile de profiter de cette délibération pour faire un point sur la politique d'action sociale de la ville. Il lui arrive depuis quelque temps des échos un peu surprenants à la fois des habitants mais aussi des CCAS des villes voisines, puisqu'il se dit que les personnes ne sont plus reçues au Plessis, qu'elles n'arrivent plus à être reçues et donc elles s'adressent en urgence aux CCAS des villes voisines. Il se dit aussi qu'il n'y a plus d'aide alimentaire qui est donnée par le CCAS de la ville. Mirabelle LEMAIRE l'a souligné, dans la convention CAF, il est indiqué que notre ville arrive en deuxième position sur onze sur la nécessité d'accompagnement. Elle nous a demandé d'ailleurs le rapport d'activité du CCAS et elle ne doute pas que nous allons le faire parvenir prochainement et elle le lira avec beaucoup d'attention, elle ne sait pas si le rapport 2022 est déjà sorti mais 2021 peut déjà nous éclairer. Elle aimerait qu'à l'occasion de cette délibération, puisque des assistantes sociales vont venir dans notre commune, ce sont les assistantes sociales de la CAF, que nous éclairons aujourd'hui sur notre vision et notre volonté en matière d'action sociale, c'est-à-dire de soutien aux moins favorisés d'entre nous alors que la subvention du CCAS, elle l'a dit tout à l'heure, à l'occasion du budget, qui était déjà basse, va encore baisser.

Monsieur le Maire lui répond que, concernant l'aide alimentaire, le CCAS travaille en partenariat avec plusieurs associations, à commencer par l'Escale qui "sous traite", il ne sait pas si c'est le terme approprié, les difficultés pour les personnes qui sont en demande. Nous avons également bien sûr les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Croix Rouge qui interviennent sur diverses choses. Toutes ces subventions que nous ne voyons pas au Conseil, c'est le CCAS qui les vote.
Il enchaîne sur le fait que bien sûr on transmettra le rapport d'activité et il nous propose, quand il sera adopté par le CCAS de le communiquer sous la forme d'un prend acte en Conseil municipal.

Il trouve que c'est une bonne façon de le présenter, sachant que c'est au sein du CCAS qu'il sera débattu ; il espère que la collègue en charge des Solidarité et des Actions Sociales sera présente pour cette présentation.
Pour répondre aux critiques, le montant de la subvention d'abord, elle ne traduit pas forcément que la volonté car ce n'est pas uniquement une question d'argent mais de dynamisme du service, personne ne rejette personne mais peut-être que certaines informations rapportées ne sont pas forcément très justes. Les collaborateurs du CCAS sont des gens qui accueillent tous les jours, le service est organisé, ils ne sont pas si nombreux c'est vrai mais elles font le travail avec beaucoup de professionnalisme. Il ne peut pas la laisser affirmer que les agents ne recevraient plus, ce n'est pas du tout adapté, il y a d'ailleurs des élus ici présents qui participent au conseil d'administration du CCAS qui peuvent en témoigner, c'est toujours non seulement très explicatif mais on sent vraiment cette volonté des collaborateurs de travailler en bonne intelligence avec les élus.

Anthony MARTINS souhaite apporter des éléments à Madame la Conseillère départementale sur des projets qui sont en cours de réflexion ou de réalisation. On peut citer la refonte des aides facultatives du CCAS qui vont faire l'objet de travaux dans les prochains mois, on peut aussi évoquer le projet de point d'écoute des familles qui devrait être mis en place au sein de la Maison de la Famille et d'autres projets que nous pourrons retrouver dans le rapport d'activité 2022.

Sabine PATOUX explique que ce n'était pas sur les projets qu'elle nous a interrogés. C'était sur l'aide concrète qui est apportée aujourd'hui aux Plesséens qui en ont besoin. Ses informations sont peut-être erronées mais il semblerait quand même qu'il y ait des Plesséens qui sont allés frapper au CCAS de La Queue-en-Brie. Sur l'Escale, il se trouve qu'au titre départemental on les a rencontrés récemment, ils plafonnent à 60 dossiers, donc ils ne peuvent pas suivre plus de 60 dossiers. Partant de là, rapporté à 20 000 habitants, nous lui accorderons quand même que ce n'est pas non plus vraiment significatif. Elle voudrait enfin revenir sur la subvention parce qu'elle entend bien qu'il y a plein de volontés, ou envie de faire des choses, on donne de l'aide alimentaire mais ce sont 410 000 euros pour une ville de 20 000 habitants que la CAF considère comme la deuxième la plus nécessaire à aider sur onze. Elle attend patiemment le rapport d'activité et surtout des chiffres, des montants, pour savoir concrètement quelle est l'aide apportée aux Plesséens aujourd'hui dans un contexte de forte augmentation des charges alimentaires et énergétiques.

Monsieur le Maire précise que cette volonté n'est pas de baisser la subvention qu'on a baissé mais il y a un certain nombre de résultats et un personnel qui peut évoluer, il faut s'adapter à la demande et à la préparation du budget. Il lui confirme qu'elle aura toutes les informations nécessaires.

Sabine PATOUX s'adresse à Monsieur le Maire pour lui dire que parler de résultat d'exploitation pour un CCAS, ça veut dire qu'il ne donne pas.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'elle avait déjà abordé ce sujet car y a des gens qui viennent demander et qui se retrouvent à La Queue-en-Brie au Secours Populaire, c'est quand même assez grave. Il y a des gens du Secours Populaire de La Queue-en-Brie qui lui signalent qu'il y a des gens qui vont là-bas parce qu'ici par exemple on ne leur a pas remis de bon alimentaire. Des familles qui ne peuvent pas manger, qui ne peuvent pas s'acheter à manger. Quant au CCAS, elle trouve que c'est très bien qu'on en parle en Conseil municipal car c'est sa deuxième mandature, elle est au CCAS depuis 2014 et elle n'a jamais vu le dossier de quelqu'un.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas le rôle du conseil d'administration de voir les dossiers des administrés.

Mirabelle LEMAIRE complète qu'au CCAS de Villiers-sur-Marne ils étudient les dossiers individuels.

Monsieur le Maire lui explique que c'est une commission donc ce n'est pas un conseil d'administration. Il précise avoir reçu les messages et déjà avoir pensé à présenter cette délibération (un prend acte après présentation du rapport), qui permettra à tous les conseillers municipaux de disposer de toute la transparence des activités du CCAS.

o o o o

2023-021 - ACQUISITION AMIABLE DANS LE CADRE D'UNE VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ SIS 11/13AVENUE DE L'EDEN ET 30/32 AVENUE GONZALVE D'UNE SURFACE DE 101 M²

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 par délibération n°CT2017.1/006 du Conseil de Territoire du Grand Paris Sud Est Avenir, mis à jour le 5 décembre 2019 par arrêté territorial n°AP2019-045, modifié le 15 décembre 2021 par délibération CT 2021.5/101 du Conseil de Territoire ;

VU la délibération n°2021-099 adoptant la Convention Territoriale Globale ;

CONSIDÉRANT la réalisation du programme immobilier dont les travaux sont en cours incluant des logements collectifs, semi-collectifs et individuels sis à l'angle des avenues de l'Eden et Gonzalve, conformément au permis de construire n°940592101013 ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville d'acquérir un local d'activité situé face à l'espace Germaine Poinso-Chapuis, d'une superficie de 101 m², afin de créer un Relais Petite Enfance en lien direct avec la maison de la famille et la crèche compte tenu de sa localisation ;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu avec le promoteur pour acquérir ce bien dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement au prix de 274 262€ TTC ;

CONSIDÉRANT l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction des Finances Publiques en date du 24 février 2023 estimant le bien à 2 500€ le m² pour un local d'activité, soit au total 253 000€ HT et hors droits pour 101 m² ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition envisagée inclut en complément des espaces extérieurs privatifs initialement destiné au logement en rez-de-chaussé, une placette et également une place de stationnement en sous-sol ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier d'un espace situé à proximité immédiate de la maison de la famille afin de développer un service public complémentaire lié à la petite enfance ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, la Transition Écologique et l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à l'acquisition du local d'activité d'une superficie de 101 m² à construire, d'espaces extérieurs et une place de stationnement en sous-sol situés 11/13 avenue de l'Eden et 30/32 avenue Gonzalve et notamment le contrat de réservation et l'acte authentique incluant une VEFA ;

DIT que le bien est acquis dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement pour un montant de 274 262€ TTC hors frais de notaire à la charge de la ville ;

PRÉCISE que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2023 et 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Un ensemble immobilier est en cours de construction à l'angle des avenues Gonzalve et Eden, face à l'espace Germain Poinso-Chapuis incluant des logements collectifs, semi-collectifs et individuels. Il constitue une opportunité pour la Ville d'acquérir un local d'activité en rez-de-chaussée situé à proximité immédiate de la maison de la famille.

Il s'agit d'un lot au sein de la copropriété d'une superficie de 101 m² dont l'acquisition sera réalisée dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement : le paiement du prix intervient au fur et à mesure de l'avancement des travaux en fonction d'un pourcentage fixé à l'avance dans l'acte.

Le bien est évalué à 253 000€ HT par le pôle d'évaluation domaniale sur une base 2 500€ le m².

En accord avec le promoteur, la Ville a négocié cette acquisition pour un montant de 274 262€ TTC car en complément du local de 101m², la vente comprend des espaces verts privatifs et une placette représentant 157 m² ainsi qu'un emplacement de stationnement en sous-sol.

Il est précisé que ce bien est livré brut et qu'il appartiendra à la Ville de prévoir les aménagements intérieurs de second œuvre. Il est envisagé d'y localiser le Relais Petite Enfance (RPE) en lien avec la maison de la famille et la crèche. Les espaces extérieurs et les jardins privatifs permettront de répondre aux besoins du Relais Petite Enfance.

Le Relais Petite Enfance occupe en effet aujourd'hui des bureaux administratifs au sein de l'EGPC et réalise les accueils des enfants avec leur assistante maternelle dans le centre de loisirs maternel de Jules Verne en dehors des jours d'utilisation par le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) ; il en va de même de l'utilisation de certains Espaces Sportifs de Dieuleveult.

Cette organisation déconcentrée contraint néanmoins pour chaque occupation à organiser préalablement les espaces pour la mise en jeu ou en animation imposant un temps d'installation et de désinstallation contraignant nos professionnelles à des taches de manutention.

Depuis longtemps l'objectif partagé avec la CAF était de pouvoir trouver un lieu sédentaire pour réaliser toutes les missions dévolues au Relais Assistantes Maternelles devenu Relais Petite Enfance. Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 16 décembre 2021, était fixé en page 33 l'objectif de « s'engager dans un programme d'investissement dans de nouveaux locaux » qui permette de réaliser toutes les missions du RPE.

Cette acquisition permettra de répondre à cet objectif tout en assurant un maillage de nos services publics sur le territoire de la commune.

Le plan du local est annexé à la délibération.

Des crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés en fonction des échéancier de paiement prévu dans le contrat de la VEFA. A ce stade du chantier de construction, il est envisagé un paiement à hauteur de 60 % sur l'exercice 2023.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à l'acquisition du local précité et notamment le contrat de réservation et l'acte authentique contenant une VEFA.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire laisse la parole à Bruno CARON pour nous présenter cette délibération.

Bruno CARON précise qu'un ensemble immobilier est en cours de construction à l'angle des avenues Gonzalve et Eden, face à l'espace Germain Poinso-Chapuis incluant des logements collectifs, semi-collectifs et individuels. Il constitue une opportunité pour la Ville d'acquérir un local d'activité en rez-de-chaussée situé à proximité immédiate de la Maison de la Famille puisque cela sera à l'angle des avenues Eden et Gonzalve. Il s'agit d'un lot au sein de la copropriété d'une superficie de 101 m² dont l'acquisition sera réalisée dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement : le paiement du prix intervient au fur et à mesure de l'avancement des travaux en fonction d'un pourcentage fixé à l'avance dans l'acte. Le bien est évalué à 253 000 euros par le pôle d'évaluation domaniale sur une base 2 500 euros le m² nous avons des annexes jointes à l'invitation de ce conseil municipal. En accord avec le promoteur, la Ville a négocié cette acquisition pour un montant de 274 262 euros TTC car en complément du local de 101m², la vente comprend des espaces verts privatifs et une placette représentant 157 m² ainsi qu'un emplacement de stationnement en sous-sol.
Il est précisé que ce bien est livré brut et qu'il appartiendra à la Ville de prévoir les aménagements intérieurs de second œuvre. Il est envisagé d'y localiser le Relais Petite Enfance (RPE) en lien avec la Maison de la Famille et la crèche. Les espaces extérieurs et les jardins privatifs permettront de répondre aux besoins de cette structure.

Le Relais Petite Enfance occupe en effet aujourd'hui des bureaux administratifs au sein de l'espace Germain Poinso-Chapuis et réalise les accueils des enfants avec leur assistante maternelle dans le centre de loisirs maternel de Jules Verne en dehors des jours d'utilisation par le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) ; il en va de même de l'utilisation de certains Espaces Sportifs de Dieuleveult. Cette organisation déconcentrée contraint néanmoins pour chaque occupation à organiser préalablement les espaces pour la mise en jeu ou en animation imposant un temps d'installation et de désinstallation contraignant nos professionnelles à des tâches de manutention.
Depuis longtemps l'objectif partagé avec la CAF était de pouvoir trouver un lieu sédentaire pour réaliser toutes les missions dévolues au Relais Assistantes Maternelles devenu Relais Petite Enfance.
Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 16 décembre 2021, était fixé en page 33 l'objectif de « s'engager dans un programme d'investissement dans de nouveaux locaux » qui permet de réaliser toutes les missions du Relais de la Petite Enfance. Cette acquisition permettra de répondre à cet objectif tout en assurant un maillage de nos services publics sur le territoire de la commune. Le plan du local est annexé à la délibération. Des crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés en fonction des échéances de paiement prévus dans le contrat de la VEFA. A ce stade du chantier de construction, il est envisagé un paiement à hauteur de 60 % sur l'exercice 2023.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à l'acquisition du local précité et notamment le contrat de réservation et l'acte authentique contenant une VEFA.

Monsieur le Maire précise que c'est un plus aussi pour la Petite Enfance et on peut s'en réjouir avec Françoise VALLÉE, notre collègue qui s'occupe de l'enfance, de l'évolution des locaux pour faire en sorte que le relais puisse réunir les meilleures conditions possibles.

Pascal FERRARO nous informe que l'acquisition de ce local lui paraît une bonne initiative mais ne va-t-il pas à l'encontre du projet de la pose de 6 antennes de relais et antennes GPS, il pense que nous avons donné l'autorisation pour leur pose.

Bruno CARON lui demande s'il parle d'antennes pour assurer le maillage des opérateurs téléphoniques.

Pascal FERRARO explique qu'il suppose parce qu'il n'y a pas plus d'informations, il y a un panneau qui nous informe que 6 antennes seront posées à peine 100 mètres de la Maison de la Famille et de la crèche.

Bruno CARON fait remarquer que c'est un sujet qui est arrivé récemment sur l'implantation des antennes à travers notre commune, cela lui donne l'occasion de dire qu'effectivement on est largement interpellés à chaque fois par les opérateurs pour pouvoir développer le réseau puisque nous savons qu'il y a de nombreux endroits où il n'y a pas de réseau, alors effectivement pour le réseau il y a des antennes. Sur la mise en corrélation d'une certaine dangerosité de ces antennes avec une structure de petite enfance, il précise qu'il y a d'autres antennes sur le Plessis-Trévise proches d'autres structures où il y a des enfants. A sa connaissance, pour l'instant, mais il n'est pas spécialiste, il n'y a pas de corrélations qui ont été faites de nuisances particulières de ces antennes par rapport aux enfants. Il ne doute pas qu'on a donné l'autorisation pour ces antennes de manière à mailler le Plessis-Trévise, il n'y a pas de contre-indication à ce qu'il y ait cet établissement-là.

Pascal FERRARO explique que c'est un peu aléatoire, beaucoup disent qu'il peut y avoir des manques de sommeil, maux de tête, on ne sait pas réellement, on ne sait pas qui croire.

Bruno CARON précise que c'est un Relais Petite Enfance, ce n'est pas tout à fait une crèche mais on ne va pas rentrer dans les détails. Il y a beaucoup d'endroits sur le Plessis-Trévise qui accueillent des enfants, des crèches, qui sont aussi exposés aux ondes des autres endroits.
Nous savons la réalité de notre époque et il faut trouver un juste milieu, on essaie avec les services au quotidien de répondre au mieux aux besoins en permettant aux Plesséens d'avoir du réseau puisque nous savons qu'il y a encore des zones blanches sur le Plessis-Trévise où il est très difficile d'avoir la connexion et pas très loin d'ici, tout en respectant l'esthétisme. En ce qui concerne le problème qu'il aborde, à sa connaissance, il n'a pas d'éléments techniques ou scientifiques qui lui permettent de mettre une corrélation quelque chose de dangereux par rapport aux enfants.

Mirabelle LEMAIRE nous invite à aller consulter le site Robin des Toits, nous aurons d'autres idées à ce sujet, il ne s'agit pas apparemment d'une antenne mais de 6 antennes-relais donc c'est énorme, l'amiante c'était très bien aussi, il y a des choses qu'on ne sait pas maintenant et dans 20 ans ou 30 ans on verra. Donc, on pose une question, il n'y a pas à rire, c'est une question pour le devenir de ces enfants.

Bruno CARON précise qu'on prend ce sujet tout à fait au sérieux. Concernant les 6 antennes, il n'a pas tout à fait l'autorisation en tête mais ce sont des petites antennes qui vont se mettre sur une terrasse, sur un toit. C'est lié à Emmaüs.

Pascal FERRARO demande une réaction par rapport à la pose de ces antennes.

Bruno CARON lui explique qu'on ne peut pas s'opposer. La ville a pu s'opposer à certains moments pour certaines choses, on l'avait expliqué à ce niveau au Conseil municipal, mais pour répondre de manière plus ample à sa légitime inquiétude, il existe déjà beaucoup d'endroits dans le Plessis où il y a des antennes autour de nous et il y a d'autres endroits qui accueillent des enfants donc le problème n'est pas spécifique à l'angle Eden-Gonzalve, c'est un sujet plus général. Effectivement, il y a des opinions divergentes mais comme il l'aurait dit en termes scientifiques, il n'y a pas à sa connaissance une corrélation qui a été faite entre les ondes et des nuisances particulières avérées même si effectivement l'avenir nous le dira.

○ ○ ○ ○

2023-022 - SAISINE DU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACQUISITION DU BIEN SIS 1 AVENUE GEORGES FOUREAU CADASTRÉ AC 85 D'UNE SUPERFICIE DE 384 M²

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
31 pour,
3 contre :
Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET
Ne prenant pas part au vote :
Mme PATOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 par délibération n°CT2017.1/006 du Conseil de Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, mis à jour le 5 décembre 2019 par arrêté territorial n°AP2019-045, modifié le 15 décembre 2021 par délibération CT 2021.5/101 du Conseil de Territoire ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2010, sollicitant l'adhésion de la Commune au SAF 94 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2010 autorisant l'adhésion de la Commune au SAF 94 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2011 sollicitant l'intervention du SAF 94 pour l'acquisition par voie amiable de biens situés dans le périmètre d'action foncière « Bony/Tramway » ;

VU la délibération du Bureau Syndical du Syndicat d'Action Foncière en date du 14 juin 2011 approuvant le principe de l'intervention du SAF 94 en vue de l'acquisition et du portage des biens inclus dans le périmètre « Bony/Tramway » ;

VU la délibération n°2019-081 du Conseil municipal du 19 décembre 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncières entre le SAF 94 et la commune pour le périmètre « Bony-Tramway D » ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 décembre 2022 informant la Ville du projet de cession du bien sis 1 avenue Georges Foureau pour un montant de 371 000 € auquel s'ajoute 12 500 € de commission d'agence ;

VU le projet de convention de portage foncier annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT que la parcelle précitée est incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain délégué au profit du SAF 94 et l'intérêt de poursuivre la maîtrise foncière de ce secteur conformément aux objectifs définis pour le périmètre « Bony-Tramway » ;

CONSIDÉRANT l'avis du Pôle Domanial en date du 27 janvier 2023 ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, la Transition Écologique et l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de portage foncier annexée à la présente délibération dont la durée est fixée à 11 ans à compter de la première acquisition dans le périmètre Bony-Tramway D soit jusqu'au 6 juin 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage foncier ainsi que tout acte afférent à la gestion et au portage du bien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Dans le cadre des périmètres définis avec le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne, le secteur D de l'îlot Bony Tramway évolue de manière significative :
- Les parcelles situées à la pointe de l'avenue Foureau et de l'avenue du Tramway ont fait l'objet d'une cession au profit de la société SEQENS conformément aux délibérations du Conseil municipal (acte notarié signé le 20 décembre 2022). Les travaux de démolition vont intervenir prochainement.
- Parallèlement au sud de l'îlot, par délibérations numéros 2012-017, 2012-047, 2013-056, 2014-083, 2015-045 et 2016-056 respectivement en date du 26 mars 2012, 15 octobre 2012, 11 décembre 2013, 17 décembre 2014, 14 décembre 2015, et 12 décembre 2016, le Conseil municipal a sollicité l'intervention du SAF94 afin d'acquérir les biens, sis 3 ter et 3 quater avenue Georges Foureau et 67 à 71 avenue Maurice Berteaux cadastrés AC 268, 270, 394, 475, 476, 510 et les millièmes correspondants à la parcelle AC 269 d'une superficie totale de 2 969m².

L'étude engagée par la société Bouygues Immobilier a été présentée à la commission « urbanisme, environnement et cadre de vie » du 8 juillet 2021 laquelle a émis un avis favorable au regard du projet architectural, de l'implantation et de la répartition des logements.
Ce projet intègre la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession.
Depuis cette date, le projet s'élargit au périmètre C au sein duquel se situe la station service.
Les études en cours seront présentées à la prochaine commission d'urbanisme.

Entre-temps, la Ville a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle AC85 située 1 avenue Georges Foureau : il s'agit du pavillon qui jouxte la pizzeria.

S’agissant d’un bien inclus dans un secteur du droit de préemption urbain délégué au profit du SAF 94, il est apparu opportun que cette parcelle soit acquise afin de poursuivre la maîtrise foncière du périmètre D.

L’acquisition par voie de préemption est fixée à un montant 371 000,00€ auquel s’ajoutent 12 500,00€ de commission d’agence, en accord avec l’avis de la Brigade Domaniale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d’approuver la convention de portage foncier ci-jointe à intervenir entre le SAF 94 et la Ville,

- d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la gestion et au portage du bien.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire nous informe qu’il y a trois délibérations que Bruno CARON va enchaîner liées au SAF qui vont être synthétisées puis votées individuellement.

Bruno CARON précise qu’on raccourcira probablement puisque la première concerne une acquisition mais les deux suivantes ce sont des prorogations, ce sont des choses très techniques qu’il nous expliquera très vite et peut-être sans lecture détaillée.
Dans le cadre des périmètres définis avec le Syndicat d’Action Foncière du Val-de-Marne, le secteur D de l’îlot Bony Tramway dont on parle souvent évolue de manière significative. Les parcelles situées à la pointe de l’avenue Foureau et de l’avenue du Tramway ont fait l’objet d’une cession au profit de la société SEQENS conformément aux délibérations du Conseil municipal. Les travaux de démolition vont intervenir prochainement. Parallèlement au sud de l’îlot, par délibérations en date du 26 mars, le Conseil municipal a sollicité l’intervention du SAF94 afin d’acquérir les biens situés 3 ter et 3 quater avenue Georges Foureau et 67 à 71 avenue Maurice Berteaux cadastrés et les millièmes correspondants à la parcelle d’une superficie totale de 2 969m². L’étude engagée par la société Bouygues Immobilier a été présentée à la commission « urbanisme, environnement et cadre de vie » du 8 juillet 2021 laquelle a émis un avis favorable au regard du projet architectural, de l’implantation et de la répartition des logements. Ce projet intègre la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession. Depuis cette date, le projet s’élargit au périmètre C au sein duquel se situe la station-service. Les études en cours seront présentées à la prochaine commission d’urbanisme. Il y aura un dossier complet qui sera présenté à cette commission le 6 avril prochain et les prorogations dont on parlera juste après font partie de ce projet-là.
Entre-temps, la Ville a été destinataire d’une déclaration d’intention d’aliéner concernant la parcelle AC85 située 1 avenue Georges Foureau : il s’agit du pavillon qui jouxte la pizzeria. Les pavillons qui étaient derrière la pizzeria ont été tout au long de l’historique de ce périmètre Bony Tramway approchés, ils n’avaient pas souhaité jusqu’à présent adhérer à l’un ou l'autre des programmations. A l'occasion d’une vente entre particuliers, la ville a exercé son droit de préemption et a racheté cette parcelle par l’intermédiaire d’un portage SAF. S’agissant d’un bien inclus dans un secteur de droit de préemption, il a paru opportun que cette parcelle soit acquise afin de poursuivre la maîtrise foncière du périmètre D. L’acquisition par voie de préemption est fixée à un montant de 371000 euros, le prix cédé au particulier auquel s’ajoutent 12 500 euros de commission d’agence, en accord avec l’avis de la Brigade Domaniale.
Il est proposé au Conseil municipal d’approuver la convention de portage foncier ci-jointe à intervenir entre le SAF 94 et la Ville. Il précise qu’on se réjouit que ce périmètre ait évolué, on a fait un point régulier et on en fera d’autres tout au long des mois qui vont venir sur l’évolution de ce périmètre. Ces quelques parcelles, en incluant la pizzeria, n’avaient pas souhaité s’y inclure.

Le fait que la ville, par l'intermédiaire du SAF, puisse avoir la main sur cette parcelle permet d'avoir un petit peu plus de possibilités d'intervention encore sur d'éventuels projets et d'optimisation de projets donc c'est une bonne opération, avec un prix d'acquisition tout à fait honorable. Il pense que c'est une très bonne opération pour notre commune.

Sabine PATOUX prend la parole pour nous informer qu'étant Vice-Présidente elle ne prendra pas part au vote sur les trois délibérations qui concernent le SAF, mais elle voudrait rappeler quelques éléments. Le SAF est indiscutablement un excellent outil, particulièrement pour les villes qui sont carencées. Pour autant, elle n'est pas sûre qu'il faille en abuser, quand on regarde le rapport d'activité 2022 du SAF, les deux communes les plus actives sont Champigny et Plessis-Trévise. Champigny fait quand même à peu près quatre fois le nombre d'habitants et largement autant notre surface. Si on regarde le périmètre évoqué, on est maintenant sur une durée de 13 ans pour le périmètre D alors qu'ils sont encadrés normalement à 8 ans maximum par le règlement du SAF. Sur la question du projet qui est évoqué, il est question de 15 000 mètres carrés et de 236 logements. Quand on voit déjà l'état de saturation de la départementale, parce qu'il n'y en a qu'une qui traverse le Plessis-Trévise, qui est très étroite et qui mène à la gare de Villiers où il n'est même pas possible de l'élargir pour faire une piste cyclable, elle pense qu'on peut s'interroger sur l'engorgement qui sera à terme celui de la départementale lorsque l'ensemble des périmètres seront construits.
Elle rappelle que le taux d'emploi sur la commune est assez bas, il n'y a pas d'emploi sur place et on est très mal desservis par les transports en commun.
En termes de développement durable, il est maintenant reconnu qu'il vaut mieux éviter de démolir pour faire des déchets et de reconstruire pour générer des flux importants de matériaux. Elle avoue ne pas comprendre cette frénésie de construction qui nous anime maintenant.
En termes d'objectif, il suffirait que nous fassions un tiers de ce que nous construisions en ce moment pour remplir nos objectifs. Ici, nous faisons 236 logements lorsque l'État nous en demande 70. Elle comprend les Plesséens qui nous saisissent en disant qu'ils ne reconnaissent plus la ville, l'identité du Plessis-Trévise. Encore une fois, elle ne comprend pas cette frénésie et pense qu'il faudrait maintenant arrêter un petit peu parce qu'on va sur une situation qui va être difficilement tenable. Elle ne prendra pas part au vote mais elle pense qu'on abîme la ville et que les dégâts seront difficiles à réparer même sur des décennies.

Bruno CARON précise que, pour essayer d'être synthétique dans sa réponse, elle va se situer à plusieurs niveaux. Concernant le SAF, il pense que Madame PATOUX est mieux que quelconque apte à savoir que même si on signe des prorogations, ils vont être réalisés dans les mois qui viennent ; donc à sa connaissance, en fin d'année 2023 la parcelle dont on vient de parler et deux parcelles sur l'angle Kiffer/Ardouin seront portés par le SAF. On voit bien que le taux de réalisation est très important et il remercie par ailleurs le SAF parce qu'on a un très bon rapport avec le SAF et c'est un outil formidable. Il n'y aura donc plus que trois parcelles qui seront concernées par ces portages.
En ce qui concerne le portage de ce soir, on en parlera. Quant à la parcelle, elle l'a très bien dit, elle connaît les chiffres. Pour avoir 70 logements sociaux il faut construire 210 logements ou 230 logements puisque la demande c'est 30%. Il faut 70 logements sociaux, c'est sûr, mais il croît qu'il y a une tradition dans notre ville, c'est la mixité sociale, de manière à garder le tissu de mixité sociale de notre ville. Donc, à chaque fois qu'on construit, il y a une partie de logements sociaux. Quand ce périmètre a été défini, on savait qu'il évoluerait probablement de cette manière-là.
Il encourage Sabine PATOUX de voir le 6 avril l'état du projet qui met en évidence une piste cyclable devant, des aménagements, un parking public. Lorsqu'on parle de ce projet il faut parler de son intégralité qui va apporter une qualité à un quartier qui est pour l'instant minéral. C'est vrai que cela fera des logements en plus mais comment peut-on ne pas s'apercevoir qu'il y a une demande criante de logements. Madame PATOUX a parlé des objectifs SRU, on se rapproche de l'objectif de 25%, l'État nous le demande, on est en accord avec cet objectif de 25%, on sait que c'est important que les villes permettent à tout le monde de se loger.
Si on veut que tout le monde se loge il faut construire.

Cela permet aussi et d'autres Plesséens le savent, de préserver le quartier pavillonnaire puisque le choix a été fait de densifier sur une zone qui a été identifiée pour la densification, c'est-à-dire Bony-Tramway, mais dans le même temps ce nouveau programme qui voit le jour sur le Bony-Tramway a permis à la ville de dire non à un nombre très important de programmes qui se situent dans des zones pavillonnaires et ainsi garder ces zones pavillonnaires et assurer une réelle mixité.
Donc, il trouve que c'est une bonne réalisation, surtout qu'on est sur une zone difficile avec la station-service et des problèmes de pollution très importants, et on a toutes les garanties que ça soit traité de manière écologique et que pour les Plesséens il y ait des logements et moins de pollution.

Sabine PATOUX souhaite préciser juste une réalité mathématique. Pour faire 25%, à un moment, c'est un numérateur et un dénominateur. Plus nous allons construire de logements privés, plus il va nous falloir de logements sociaux et c'est une course sans fin. Il suffirait que nous remplissions nos objectifs de logements sociaux pour que d'une part on abîme moins la ville, on minéralise beaucoup moins, et qu'on ne soit pas acculés en termes de besoins de voirie, de transports, d'écoles et de toutes sortes de choses. Elle souligne que c'est déraisonnable de construire autant en aussi peu de temps avec un tissu qui est aussi serré que celui de la ville.

Bruno CARON s'adresse à Madame PATOUX pour faire observer que ce qu'elle souhaite c'est que pour atteindre l'objectif de près de 600 ou 700 logements sociaux l'intégralité de Bony Tramway par exemple soit prise par des logements sociaux, ce qu'on aurait pu faire. L'objectif est quand même 600 à 700 logements sociaux. Pour atteindre les 25% il faut trouver ces 600 logements sociaux.

Sabine PATOUX fait remarquer que nous allons faire 2 000 logements donc.

Bruno CARON précise qu'à terme, si on atteint les 25%, il y aura peut-être 2 000 logements, il y en aura sur ce secteur-là environ 1 000 logements. Après, de quelle manière on va décliner les objectifs, il pense que cela sera sur des années. Mais si on ne souhaite pas concentrer le social à un seul endroit et garder ce qui fait la particularité du Plessis, c'est-à-dire la mixité sociale, il croît que c'est la bonne réponse. Ce quartier a été identifié et on va lui donner les moyens de vivre avec ce parking, il va y avoir des structures paramédicales, des commerces, d'écoles à proximité, une piste cyclable devant, c'est un nouveau quartier qui va naître avec 30% de logements sociaux et il se réjouit qu'il y aura 30% de logements sociaux et 70% d'accession, c'est un bon équilibre. Il va y avoir des murs végétalisés, des toits terrasses, tous les 30 ou 40 mètres une percée visuelle, des endroits de circulation.
Effectivement, c'est un quartier nouveau, mais il pense qu'on peut s'en réjouir et le 6 avril prochain tous les éléments concernant le programme seront communiqués.

Monsieur le Maire explique qu'on aura une commission élargie, il a souhaité que Madame PATOUX puisse participer à ce travail le 6 avril prochain, et quand elle a été dans la majorité on était déjà sur ces trois pôles, à savoir le cœur de ville, place de Verdun et Bony Tramway. Donc c'était l'objectif déjà ancien, puisqu'on en avait hérité et le travail se fait très lentement certes mais avec cette volonté de diversité de logements.

Sabine PATOUX répond à Monsieur le Maire en précisant que les quantités de logements qui étaient évoquées il y a sept ou huit ans maintenant n'avaient rien à voir et le climat n'était pas dans l'état où il est aujourd'hui.

Monsieur le Maire lui explique qu'elle nous avait reproché de ne pas vendre les terrains. Donc les choses vont évoluer puisque quand elle a été élue elle nous a dit qu'il fallait ne pas trop prolonger les délais pour que ces terrains puissent enfin se vendre pour éviter de les reporter à terme. C'est ce que nous faisons puisqu'on a des résultats très satisfaisants sur le fait que nous libérons du terrain tous les jours. Il précise que d'ailleurs on a passé en conseil syndical un certain nombre de choses au SAF et c'est vrai que le SAF nous est précieux sur ce travail de partenaire y compris dans le projet du territoire sur la future école de musique- maison des jeunes et le parking aux abords de Paul Valéry.

Alain PHILIPPET précise qu'il a toujours souhaité qu'on limite la ville à 20 000 habitants, pas plus, qu'on stoppe la construction d'immeubles. Il conteste la loi SRU qui nous impose 25% de logements sociaux et nous informe qu'il va y avoir une pétition d'un certain nombre de maire du Val-de-Marne dans ce sens, ils ne sont pas de son parti politique mais il est assez d'accord avec eux là-dessus.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'a pas été facile de passer de 20 à 25 pour beaucoup d'entre nous.

Mirabelle LEMAIRE fait remarquer qu'elle adore le terme minéralisation, c'est merveilleux quand même pour parler de béton. Quand on passe avenue Bertrand et qu'on voit les Sénioriales, la résidence pour personnes âgées qui ont les moyens, et qu'on se souvient de ce que c'était avant c'est abominable. D'habitude elle passe en bus, en voiture, en vélo, elle est passée à pied, si ça c'est de l'écologie, elle en serait surprise quand même. Donc on va faire la même chose en face. On enlève plein de verdure dont on a besoin et on met du béton à la place.

Bruno CARON précise qu'elle fait référence au programme qu'il y a à l'angle Berteaux-Leclerc et que ce n'est pas les Senioriales mais le groupe Steva pour la résidence séniors.

Mirabelle LEMAIRE lui confirme qu'il s'agit de cette résidence-là et trouve que c'est abominable.

Monsieur le Maire lui répond que c'est une façon de voir les choses.

o o o o

2023-023 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ÉTUDE ET D'ACTION FONCIÈRES ENTRE LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94) ET LA COMMUNE DU PLESSIS-TRÉVISE POUR LE PÉRIMÈTRE "BONY-TRAMWAY D PARTIE SUD" ET PROROGATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
31 pour,
3 contre :
Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET
Ne prenant pas part au vote :
Mme PATOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 par délibération n°CT2017.1/006 du Conseil de Territoire du Grand Paris Sud Est Avenir, mis à jour le 05 décembre 2019 par arrêté territorial n°AP-2019-045 ;

VU la délibération du Conseil municipal du Plessis-Trévise du 28 avril 2011, sollicitant l'intervention du SAF 94 dans les périmètres « BONY/TRAMWAY», dont le périmètre « BONY/TRAMWAY-D» ;

VU la délibération du Bureau Syndical du SAF 94, en date du 14 juin 2011, approuvant le principe d'intervention du SAF 94 dans le périmètre « BONY/TRAMWAY-D» ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2011-038A en date du 17 juin 2011 relative à la convention d'étude et d'action foncières entre le SAF 94 el la Ville du Plessis-Trévise concernant le périmètre « Bony-Tramway » ;

VU la convention d'étude et d'action foncières concernant le périmètre « BONY/TRAMWAY-», signée entre la Ville et le SAF 94 le 20 septembre 2011, dont fixant l'échéance initiale en fonction de la première acquisition soit le 6 juin 2020 pour l'îlot D ;

VU les délibérations du bureau syndical du SAF 94 et du Conseil municipal respectivement en date du 13 et 19 décembre 2019 approuvant la prorogation numéro 1 de la convention et les 21 avenants faisant suite à la nécessité de procédure complémentaire en lien avec la découverte d'un cahier des charge de lotissement ;

VU la lettre de la Ville en date du 12 septembre 2022 sollicitant une nouvelle prorogation de 2 ans du portage des périmètres C et D suite aux difficultés rencontrées sur ces deux îlots obligeant à une réorientation des projets, en lien avec une pollution du sol ;

VU la lettre du SAF 94 en date du 10 novembre 2022, adressée en réponse à la Ville acceptant ladite prorogation de 2ans et sollicitant des garanties complémentaires ;

VU la réponse de la Ville en date du 26 décembre 2022 réaffirmant sa volonté pleine et entière de voir se réaliser le programme de logements et de commerces grâce au concours de deux opérateurs ;

VU le tableau récapitulatif des 5 biens encore portés par le SAF 94 dans ledit périmètre étant précisé que 16 biens ont fait l'objet d'une cession au profit de la Société SEQENS en 2022 ;

CONSIDÉRANT la lettre du 8 mars 2023 signée conjointement par les sociétés Nexity et Bouygues Immobilier ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser par un avenant n°2 à la convention d'étude et d'action foncières, et des avenants aux conventions de portage foncier relatives aux 5 biens actuellement portés par le SAF 94, dont la nouvelle échéance est fixée aux 20 octobre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, la Transition Écologique et l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'étude et d'action foncières portant modification de la durée de portage dans le périmètre « BONY/TRAMWAY-D» et l'avenant type aux conventions de portage foncier liées aux biens déjà acquis par le SAF 94, modifiant la durée de portage et le financement des intérêts d'emprunt, annexées à la présente ;

PRÉCISE que l'avenant type mentionné à l'article précédent concerne les 5 biens correspondant aux opérations du SAF 94 répertoriés par les numéros 451, 472, 539, 574, et 625 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le SAF 94 les 5 avenants aux conventions de portage foncier suite à l'avenant n°2 de la convention d'étude et d'action foncières, et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de périmètres d'intervention foncière avec le SAF 94 afin qu'il puisse assurer le portage foncier des parcelles à acquérir au sein de l'îlot Bony-Tramway, divisé en périmètres (A à F). Ces acquisitions s'inscrivent dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 visant à permettre le renouvellement urbain sur les parties limitées de zones déjà urbanisées et à renforcer le caractère résidentiel du secteur de l'entrée de ville.

La convention d'étude et d'action foncière validée le 20 septembre 2011 a prévu que la durée du portage soit fixée à 8 ans à compter de la signature de l'acte authentique relative à la première acquisition soit le 6 juin 2012 pour le périmètre « Bony-Tramway D ». La durée de validité devait donc prendre fin le 6 juin 2020.

L'opération de renouvellement s'est avérée particulièrement complexe suite notamment à la découverte d'un cahier des charges de lotissement contraignant. La ville a sollicité le SAF 94 pour proroger la durée de portage pour une période de trois ans afin de finaliser les opérations de construction. En vertu des délibérations du Bureau Syndical du SAF 94 et du Conseil municipal respectivement les 13 et 19 décembre 2019, il a été décidé de proroger à titre dérogatoire la durée du portage foncier dans le périmètre D pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 6 juin 2023.
Une partie de ce périmètre a fait l'objet d'une cession au profit de la Société SEQENS dont l'acte notarié a été signé le 20 décembre 2022 (projets présentés en commission d'urbanisme des 18 novembre 2021 et 31 mai 2022). Cependant 5 parcelles sur les 21 biens initialement concernés restent à céder à un opérateur.

Par lettre en date du 12 septembre 2022, la Ville a informé le SAF 94 de son souhait de bénéficier d'une nouvelle prorogation de 2 ans de la durée de portage, concernant les périmètres «BONY/TRAMWAY-D» partie Sud et «BONY/TRAMWAY-C», suite aux difficultés rencontrées sur ces îlots obligeant une réorientation des projets, la principale cause de ce retard opérationnel portant sur la pollution constatée des sols de l'une des parcelles portée par le SAF94.

Par lettre en réponse en date du 10 novembre 2022, le Président du SAF 94 a consenti à accepter une nouvelle prorogation des périmètres «BONY/TRAMWAY-D» partie Sud et «BONY/TRAMWAY-C» de 2 ans supplémentaires, tout en préconisant d'aligner les fins de portage des deux Îlots, liés dans leur opérationnalité et dans les délais de portage, en les portant au 20 octobre 2025.

Néanmoins, afin de pouvoir approuver ces deux prorogations, le Président du SAF 94 a demandé à la Ville d'apporter des garanties complémentaires quant à la sortie opérationnelle de ces deux îlots à l'issue de ces ultimes prorogations.

Par lettre en date du 26 décembre 2022 reçue au SAF 94 le 03 janvier 2023, la Ville a assuré le SAF 94 de sa volonté pleine et entière de voir se réaliser le programme de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et offrir de nouveaux logements sociaux, la Ville ayant, d'une part, engagé une étude avec un opérateur susceptible de réaliser un programme incluant notamment la maîtrise foncière de la station-service et d'autre part, imposé à deux promoteurs de se regrouper afin qu'ils puissent régler ensemble les derniers obstacles et notamment la prise en charge des frais d'expertise, avec pour objectif d'aboutir à un accord entre ces deux partenaires dans un délai de 6 mois.

Ces premières dispositions sont formalisées par une lettre en date du 8 mars 2023 signée conjointement par les sociétés Bouygues Immobilier et Nexity mais devront être ultérieurement détaillées dans le cadre de la promesse de vente.

Aussi, il a été proposé de proroger la durée de portage foncier dans le périmètre «BONY/TRAMWAY-D» partie sud jusqu'au 20 octobre 2025, ce qui porte cette durée à 13 ans et 4 mois.

Cette procédure concerne 5 biens au sein du périmètre « Bony-Tramway D » pour lesquels il convient parallèlement d'établir un avenant aux différentes conventions de portage foncier pour modifier la durée du portage.et maintenir le financement des intérêts d'emprunt (à la charge de la ville à hauteur de 100 % contre 50 % dans la convention initiale de 2011).

Les projets d'avenants et le tableau récapitulatif des biens sont annexés à la délibération.

Il est proposé :
-d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'étude et d'action foncière portant modification de la durée du portage dans le périmètre « Bony-Tramway D » ainsi que l'avenant type aux conventions de portage,
-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 5 avenants aux conventions de portage foncier suite à l'avenant n°2 de la convention d'étude et d'action foncières, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire poursuit avec la deuxième délibération, toujours le SAF et laisse la parole à Bruno CARON.

Bruno CARON précise que cette délibération concerne pour la première, 5 biens, et pour la deuxième 2 biens, que ce sont des biens qui sont situés dans les périmètres qui vont évoluer dont on va parler à la commission d'urbanisme du 6 avril. C'est juste une prorogation, il va lire la 2023-023 et puis on fera la même chose pour la suite.
Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de périmètres d'intervention foncière avec le SAF 94 afin qu'il puisse assurer le portage foncier des parcelles à acquérir au sein de l'îlot Bony-Tramway, divisé en périmètres. Ces acquisitions s'inscrivent dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017.
La convention d'étude et d'action foncière validée le 20 septembre 2011 a prévu que la durée du portage soit fixée à 8 ans à compter de la signature de l'acte authentique relative à la première acquisition. La durée de validité devait donc prendre fin le 6 juin 2020. L'opération de renouvellement s'est avérée particulièrement complexe suite notamment à la découverte d'un cahier des charges de lotissement contraignant. La ville a sollicité le SAF 94 pour proroger la durée de portage pour une période de trois ans afin de finaliser les opérations de construction. En vertu des délibérations du Bureau Syndical du SAF 94 et du Conseil municipal respectivement les 13 et 19 décembre 2019, il a été décidé de proroger à titre dérogatoire la durée du portage foncier dans le périmètre D pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 6 juin 2023. Une partie de ce périmètre a fait l'objet d'une cession au profit de la Société SEQENS dont l'acte notarié a été signé le 20 décembre 2022.
Cependant, 5 parcelles sur les 21 biens initialement concernés restent à céder à un opérateur. Par lettre en date du 12 septembre 2022, la Ville a informé le SAF 94 de son souhait de bénéficier d'une nouvelle prorogation de 2 ans de la durée de portage, concernant les périmètres «BONY/TRAMWAY-D et C», suite aux difficultés rencontrées sur ces îlots obligeant une réorientation des projets, la principale cause de ce retard opérationnel portant sur la pollution constatée des sols de l'une des parcelles portée par le SAF94. Par lettre en réponse en date du 10 novembre 2022, le Président SAF 94 a consenti à accepter une nouvelle prorogation des périmètres de 2 ans supplémentaires, tout en préconisant d'aligner les fins de portage des deux Îlots, liés dans leur opérationnalité et dans les délais de portage, en les portant au 20 octobre 2025. Néanmoins, afin de pouvoir approuver ces deux prorogations, le Président du SAF 94 a demandé à la Ville d'apporter des garanties complémentaires quant à la sortie opérationnelle de ces deux îlots à l'issue de ces ultimes prorogations.

Par lettre en date du 26 décembre 2022, donc il n'y a pas très longtemps, reçue au SAF 94 le 03 janvier 2023, la Ville a assuré le SAF 94 de sa volonté pleine et entière de voir se réaliser le programme de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et offrir de nouveaux logements sociaux, la Ville ayant, d'une part, engagé une étude avec un opérateur susceptible de réaliser un programme incluant notamment la maîtrise foncière de la station-service et d'autre part, imposé à deux promoteurs de se regrouper afin qu'ils puissent régler ensemble les derniers obstacles et notamment la prise en charge des frais d'expertise, avec pour objectif d'aboutir à un accord entre ces deux partenaires dans un délai de 6 mois, ce qui va être le cas. Ces premières dispositions sont formalisées par une lettre en date du 8 mars 2023 signée conjointement par les sociétés Bouygues Immobilier et Nexity mais devront être ultérieurement détaillées dans le cadre de la promesse de vente. Aussi, il a été proposé de proroger la durée de portage foncier dans le périmètre partie Sud jusqu'au 20 octobre 2025, ce qui porte cette durée à 13 ans et 4 mois. Cette procédure concerne 5 biens au sein du périmètre « Bony-Tramway D », l'autre délibération concerne 2 biens donc 7 en tout, pour lesquels il convient parallèlement d'établir un avenant aux différentes conventions de portage foncier pour modifier la durée du portage et maintenir le financement des intérêts d'emprunt (à la charge de la ville à hauteur de 100 % contre 50 % dans la convention initiale de 2011). Les projets d'avenants et le tableau récapitulatif des biens sont annexés à la délibération.
Il est proposé d'approuver l'avenant n°2 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 5 avenants aux conventions de portage foncier suite à l'avenant n°2 et on pourrait dire l'avenant n°1 puisque c'est exactement le même concernant 2 biens.

o o o o

2023-024 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ÉTUDE ET D'ACTIONS FONCIÈRES ENTRE LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94) ET LA COMMUNE DU PLESSIS-TRÉVISE POUR LE PÉRIMÈTRE "BONY-TRAMWAY C " ET PROROGATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,
31 pour,
3 contre :
Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET
Ne prenant pas part au vote :
Mme PATOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 par délibération n°CT2017.1/006 du Conseil de Territoire du Grand Paris Sud Est Avenir, mis à jour le 05 décembre 2019 par arrêté territorial n°AP-2019-045 ;

VU la délibération du Conseil municipal du Plessis-Trévise du 28 avril 2011, sollicitant l'intervention du SAF 94 dans les périmètres « BONY/TRAMWAY», dont le périmètre « BONY/TRAMWAY-C» ;

VU la délibération du Bureau Syndical du SAF 94, en date du 14 juin 2011, approuvant le principe d'intervention du SAF 94 dans le périmètre « BONY/TRAMWAY-C» ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2011-038A en date du 17 juin 2011 relative à la convention d'étude et d'action foncières entre le SAF 94 et la Ville du Plessis-Trévise concernant le périmètre « Bony-Tramway » ;

VU la convention d'étude et d'action foncières concernant le périmètre « BONY/TRAMWAY», signée entre la Ville et le SAF 94 le 20 septembre 2011, fixant l'échéance initiale en fonction de la première acquisition soit le 25 octobre 2023 pour l'îlot C ;

VU les délibérations du bureau syndical du SAF 94 et du Conseil municipal respectivement en date du 13 et 19 décembre 2019 approuvant la prorogation numéro 1 de la convention et les 21 avenants faisant suite à la nécessité de procédure complémentaire en lien avec la découverte d'un cahier des charge de lotissement ;

VU la lettre de la Ville en date du 12 septembre 2022 sollicitant une nouvelle prorogation de 2 ans du portage des périmètres C et D suite aux difficultés rencontrées sur ces deux îlots obligeant à une réorientation des projets, en lien avec une pollution du sol ;

VU la lettre du SAF 94 en date du 10 novembre 2022, adressée en réponse à la Ville acceptant ladite prorogation de 2ans et sollicitant des garanties complémentaires et l'aligner des durées de prorogation pour les deux îlots C et D ;

VU la réponse de la Ville en date du 26 décembre 2022 réaffirmant sa volonté pleine et entière de voir se réaliser le programme de logements et de commerces grâce au concours de deux opérateurs ;

VU le tableau récapitulatif des 2 biens encore portés par le SAF 94 dans le périmètre C ;

CONSIDÉRANT la lettre du 8 mars 2023 signée conjointement par les sociétés Nexity et Bouygues Immobilier ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser par un avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncières, et des avenants aux conventions de portage foncier relatives aux 2 biens actuellement portés par le SAF 94, dont la nouvelle échéance est fixée au 20 octobre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, la Transition Écologique et l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncières portant modification de la durée de portage dans le périmètre « BONY/TRAMWAY-C» et l'avenant type aux conventions de portage foncier liées aux biens déjà acquis par le SAF 94, modifiant la durée de portage et le financement des intérêts d'emprunt, annexées à la présente ;

PRÉCISE que l'avenant type mentionné à l'article précédent concerne les 2 biens correspondant aux opérations du SAF 94 répertoriés par les numéros 582 et 610 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le SAF 94 les 2 avenants aux conventions de portage foncier, suite à l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncières et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de périmètres d'intervention foncière avec le SAF 94 afin qu'il puisse assurer le portage foncier des parcelles à acquérir au sein de l'îlot Bony-Tramway, divisé en périmètres (A à F). Ces acquisitions s'inscrivent dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 visant à permettre le renouvellement urbain sur les parties limitées de zones déjà urbanisées et à renforcer le caractère résidentiel du secteur de l'entrée de ville.

La convention d'étude et d'action foncière validée le 20 septembre 2011 a prévu que la durée du portage soit fixée à 8 ans à compter de la signature de l'acte authentique relative à la première acquisition soit le 20 octobre 2015 pour le périmètre « Bony-Tramway C ». La durée de validité devait donc prendre fin le 20 octobre 2023.

L'opération de renouvellement s'est avérée particulièrement complexe suite notamment à la découverte d'un cahier des charges de lotissement contraignant au sein de l'îlot D dans sa partie jouxtant l'îlot C. En vertu des délibérations du Bureau Syndical du SAF 94 et du Conseil municipal respectivement les 13 et 19 décembre 2019, il a été décidé de proroger à titre dérogatoire la durée du portage foncier dans le périmètre D pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 6 juin 2023.
Une partie de ce périmètre D a fait l'objet d'une cession au profit de la Société SEQENS dont l'acte notarié a été signé le 20 décembre 2022. Cependant 5 parcelles sur les 21 biens initialement concernés restent à céder à un opérateur.

Il est apparu opportun de mener une étude conjointe sur les parcelles sud de l'îlot D et celles de l'îlot C compte tenu de leur proximité. Celle-ci est en cours mais elle n'est pas totalement finalisée. Elle sera présentée à la prochaine commission d'urbanisme.

Dans ce contexte, par lettre en date du 12 septembre 2022, la Ville a informé le SAF 94 de son souhait de bénéficier d'une nouvelle prorogation de 2 ans de la durée de portage, concernant les périmètres « BONY/TRAMWAY-D » partie Sud et « BONY/TRAMWAY-C », suite aux difficultés rencontrées sur ces îlots obligeant une réorientation des projets, la principale cause de ce retard opérationnel portant sur la pollution des sols constatée de l'une des parcelles portée par le SAF94.

Par lettre en réponse en date du 10 novembre 2022, le Président du SAF 94 a consenti à accepter une nouvelle prorogation des périmètres « BONY/TRAMWAY-D » partie Sud et « BONY/TRAMWAY-C » de 2 ans supplémentaires, tout en préconisant d'aligner les fins de portage des deux îlots, liés dans leur opérationnalité et dans les délais de portage, en les portant au 20 octobre 2025.

Néanmoins, afin de pouvoir approuver ces deux prorogations, le Président du SAF 94 a demandé à la Ville d'apporter des garanties complémentaires quant à la sortie opérationnelle de ces deux îlots à l'issue de ces ultimes prorogations.

Par lettre en date du 26 décembre 2022 reçue au SAF 94 le 03 janvier 2023, la Ville a assuré le SAF 94 de sa volonté pleine et entière de voir se réaliser le programme de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et offrir de nouveaux logements sociaux, la Ville ayant, d'une part, engagé une étude avec un opérateur susceptible de réaliser un programme incluant notamment la maîtrise foncière de la station-service et d'autre part, imposé à deux promoteurs de se regrouper afin qu'ils puissent régler ensemble les derniers obstacles et notamment la prise en charge des frais d'expertise, avec pour objectif d'aboutir à un accord entre ces deux partenaires dans un délai de 6 mois.

Ces premières dispositions sont formalisées par une lettre en date du 8 mars 2023 signée conjointement par les sociétés Bouygues Immobilier et Nexity mais devront être ultérieurement détaillées dans le cadre de la promesse de vente.

Aussi, il a été proposé de proroger la durée de portage foncier dans le périmètre «BONY/TRAMWAY-C» jusqu'au 20 octobre 2025, ce qui porte cette durée à 10 ans.
Cette procédure concerne 2 biens au sein du périmètre « Bony-Tramway C» pour lesquels il convient parallèlement d'établir un avenant aux différentes conventions de portage foncier pour modifier la durée du portage.et le financement des intérêts d'emprunt (à la charge de la ville à hauteur de 100 % contre 50 % précédemment).

Les projets d'avenant et le tableau récapitulatif des biens sont annexés à la délibération.
Il est proposé :
-d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncière portant modification de la durée du portage dans le périmètre « Bony-Tramway C» ainsi que l'avenant type aux conventions de portage,
-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 2 avenants aux conventions de portage foncier suite à l'avenant n°1 de la convention d'étude et d'action foncières ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'on ne va pas lire cette délibération puisque c'est la même mais pour deux biens.

° ° ° °

2023-025 - CRÉATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU les nécessités de service ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de créer un poste de médecin territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires ;

PRÉCISE que ce poste peut, le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel de droit public ;

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Le médecin actuellement en fonctions au sein du service de la protection maternelle et infantile envisage une cessation de son activité dans les prochains mois.

Afin de garantir la continuité de ce service essentiel aux usagers de notre commune, il est nécessaire de prévoir un recrutement sur ce poste.

Les difficultés que nous rencontrons dans notre démarche de pourvoir ce poste par un médecin vacataire nous amène à envisager le recrutement d'un médecin territorial de 2ème classe, titulaire ou contractuel de droit public rémunéré sur la base d'un indice.

Par ailleurs, ce médecin sera chargé d'organiser et d'assurer les sessions de sensibilisation à la prévention des accidents domestiques et des gestes d'urgence auprès des usagers de la P.M.I à raison de 5h par mois ainsi que l'accompagnement à la mise en œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour une quotité évaluée à 15h par mois.

Au vu du tableau des effectifs, il convient de procéder à la création d'un poste de médecin territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

C'est le sens de la délibération soumise au Conseil municipal.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire explique que le médecin actuellement en fonction au sein du service de la Protection Maternelle et Infantile envisage une cessation de son activité dans les prochains mois. Afin de garantir la continuité de ce service essentiel aux usagers de notre commune, il est nécessaire de prévoir un recrutement sur ce poste.
Les difficultés que nous rencontrons dans notre démarche de pourvoir ce poste par un médecin vacataire nous amène à envisager le recrutement d'un médecin territorial de 2ème classe à temps non complet, titulaire ou contractuel de droit public rémunéré sur la base d'un indice. Par ailleurs, ce médecin sera chargé d'organiser et d'assurer les sessions de sensibilisation à la prévention des accidents domestiques et des gestes d'urgence auprès des usagers de la P.M.I à raison de 5h par mois ainsi que l'accompagnement à la mise en œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour une quotité évaluée à 15h par mois.
Au vu du tableau des effectifs, il convient de procéder à la création d'un poste de médecin territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires. C'est le sens de cette délibération sachant que la partie PMI est remboursée par le Département.

Mirabelle LEMAIRE pense que recruter quelqu'un à 16h hebdomadaires est compliqué.

Monsieur le Maire lui répond que c'est vrai, ce n'est jamais facile, ce sont en général des professionnels qui font d'autres choses, c'est comme cela qu'on arrive à trouver des solutions.

o o o o

QUESTIONS DIVERSES

1. Information diverses du Maire :

Monsieur le Maire nous informe que sur la sécurité Berteaux/Saint Pierre il avait été sollicité suite à 2 accidents d'élèves du Collège.
A sa demande, il y a eu une réunion qui s'est tenue dernièrement, il y était avec le Département, GPSEA et la RATP et bien sûr les services de la ville pour examiner les conditions d'amélioration de la sécurité au droit du carrefour Berteaux/Saint Pierre. Il a été décidé de rabattre dans les plus brefs délais la haie de Charmilles qui posait problème de visibilité pour canaliser le flux des piétons.
Le Conseil départemental a également prévu de réaliser des études : d'abord des mesures de la vitesse pour regarder les comportements des automobilistes et ensuite des études d'aménagement possible : cela peut-être un plateau et des ralentisseurs, il y a un certain nombre de choses qui pourraient être réalisées et pour cela il faut objectiver le comportement des automobilistes et voir ce qui est possible, c'est ce que nous disait le cadre qui s'était déplacé. Nous allons déjà intervenir sur ce qu'il vient de parler.

2. Questions des conseillers :

Monsieur le Maire précise que Hervé BALLE voulait nous dire un mot sur le comité consultatif que nous avons organisé il n'y a pas longtemps, qui était à sa première réunion.

Hervé BALLE explique qu'il aurait deux points dans les questions diverses.
Pour commencer sur la commission consultative Europe qui a été votée au dernier Conseil municipal, la réunion a eu lieu le mercredi 8 mars, cela s'est très bien passé avec une forte présence puisqu'il y avait 16 membres sur 18 et les deux autres personnes étaient excusées.
Lors de cette première séance, au-delà du tour de table de présentation, les points forts qui ont été évoqués étaient notamment les prochaines actions, à commencer par la Fête de l'Europe qui va avoir lieu au mois de mai en trois parties. La première partie est une exposition qui va être gérée par le Club Robert Schuman du 5 au 18 mai. La deuxième est une commémoration. Étant donné le calendrier scolaire, qui fait qu'on va être en vacances scolaires jusqu'au 8 mai au soir, il a été décidé de regrouper les deux cérémonies en faisant la cérémonie sur la place Robert Schuman en amont de la cérémonie place de Verdun donc à 9h30 avant de se diriger vers la place de Verdun. Enfin, il y aura une conférence le 9 mai au soir à l'espace Paul Valery salle Carpeaux qu'il est en train de monter sur la thématique de la jeunesse et de la mobilité européenne puisque nous avons dans l'Union Européenne des talents et formations. Au-delà de cela il y a aura une présentation assez détaillée de Jean-Marie HASQUENOPH sur l'avancée du projet Europe Créative ainsi que la programmation d'une intervention pédagogique au collège Albert Camus qui aura lieu le 8 juin au matin par des bénévoles du Mouvement Européen Français.

Alain PHILIPPET souhaite revenir sur la suppression de la taxe d'habitation car elle a été supprimée pour la résidence principale mais maintenue pour la résidence secondaire. Il peut comprendre, cela concerne 80 personnes dans la ville, c'est peu, mais il ne voit pas pourquoi on punit les propriétaires de résidences secondaires. Encore une fois, il demande la suppression de la taxe d'habitation pour ces personnes-là.

Monsieur le Maire lui indique, sauf s'il évoque un vœu, qu'il n'est pas compétent pour prendre cette décision.

Hervé BALLE voudrait reprendre la parole pour un autre sujet, pour vous faire partager un souhait qu'il a. L'actualité nous montre de façon assez criante l'importance de retisser les liens entre les citoyens et les élus, de faire vivre la démocratie de proximité, à commencer dans nos territoires et dans nos villes. Or, une problématique se pose au Plessis-Trévise qui, depuis le mois de décembre, n'a plus de maire adjoint chargé de la démocratie locale. Pour autant, les actions qui restent à terminer sont nombreuses : des rencontres de quartier à relancer, nommer des référents quartier, éventuellement réfléchir à mettre en place un portail citoyen pour recueillir les avis et les suggestions d'amélioration des habitants, faciliter le dialogue entre les élus et les administrés comme le font certaines villes voisines sous des dispositifs "prenez un café avec votre élu".
Le souhait qu'il désire partager ce soir c'est que Monsieur le Maire puisse nommer dans les prochains jours ou prochaines semaines un nouvel élu chargé de la démocratie locale pour faire avancer tous ces chantiers, qui, il craint, risquent d'être à l'arrêt.

Monsieur le Maire précise qu'il est vrai que depuis le Covid et le post Covid peu de réunions ont pu se réaliser et il est très attaché, beaucoup d'entre nous le disent aussi, à des réunions de proximité ou de quartier, cela lui paraît essentiel de reprendre le rythme et on va profiter du printemps, de l'été et de la fin d'année pour multiplier ces rendez-vous dans la mesure où les choses ne se faisaient pas avant dans cette période intermédiaire.

Sabine PATOUX nous signale qu'elle a une question d'ordre pratique, elle croît que la date pour la désignation des électeurs pour les sénatoriales a été fixée au 9 juin or nous avons un Conseil prévu le 26, elle voulait savoir si le conseil du 26 était annulé au profit du 9 juin mais elle croît que cette date est imposée à toutes les communes.

Monsieur le Maire lui répond qu'on va s'adapter, on va regarder.

Alexis MARÉCHAL souhaite poser quelques questions pratiques qui permettront de renseigner certains parents pour demain, journée de grève où certains membres du personnel municipal sont en grève. Il demande si nous pouvons lui préciser ce qu'il en est sur l'école Marbeau notamment parce qu'il n'y a pas d'information officielle sur le site de la ville.
Il y a une information qui a été diffusée sur la page Facebook comme quoi il n'y avait pas de cantine et quand on reçoit un mail de l'école on apprend que pour les professeurs présents il n'y a pas de cantine donc les enfants devraient être récupérés à 11h30, par contre pour les professeurs non-grévistes les enfants peuvent rester sur place pour déjeuner à midi avec un pique-nique, cela lui paraît assez curieux.

Monsieur le Maire précise qu'on a 17 grévistes dans les écoles, on a un chiffre très précis qui nous a été communiqué, ce qui fait qu'on ne peut pas assurer la restauration scolaire dans les conditions habituelles.

Alexis MARÉCHAL demande pourquoi les enfants dont les professeurs sont grévistes pourront manger sur place et par contre les autres doivent rentrer.

Monsieur le Maire s'étonne car selon les compléments d'informations communiquées en séance par le Directeur Général des Services ce qui a été décidé c'était pique-nique pour tout le monde à Marbeau, cela sera vérifié. Les services vont faire leur possible pour rectifier ce qui peut l'être car il est 21h30 ce qui n'est pas une heure facile pour pouvoir rectifier d'ici demain à l'heure de la rentrée des classes.

Alexis MARÉCHAL indique au Directeur Général des Services qu'il lui fera suivre le mail reçu de l'école. Il demande si nous pouvons dire aussi un mot sur l'avancée de la dernière réunion sur la tarification, il croît qu'il y a eu une rencontre avec les parents d'élèves.

Monsieur le Maire précise qu'il avait souhaité que la clause de revoyure puisse être adoptée dans les prochaine semaines pour juin et des réunions de travail se sont déjà déroulées, il sait qu'elles ont été organisées avec certains de ses collègues qui ont travaillé avec les fédérations de parents d'élèves. Il pourra nous en dire plus dès que les idées auront mûri et que nous aurons pu présenter les amendements nécessaires.

Viviane HAOND précise en écho de la problématique de la restauration demain à l'école Marbeau que le Directeur de l'AJE a communiqué avec les associations de parents d'élèves. Elle nous confirme qu'il n'y aura pas de cantine pour l'école élémentaire Marbeau, seule la restauration pour l'annexe à Marbeau de maternelle Olympe de Gouges sera maintenue. Le manque de personnel de service a conduit à faire ce choix. Pour les autres, les élèves de l'école élémentaire Marbeau des professeurs grévistes et donc fréquentant le service minimum ou des enseignants non-grévistes pourront tous rester sur le temps méridien à la condition qu'un pique-nique soit fourni par la famille. Une équipe d'animation restera bien sur place pour assurer la surveillance.

Alexis MARÉCHAL explique que ce n'est pas l'information qui a été transmise aux familles.

Viviane HAOND lui répond que le Directeur de l'AJE a rétabli les choses comme elle vient de le relater.

Mirabelle LEMAIRE voudrait savoir où en est notre réflexion sur l'allongement à 30 minutes du temps de stationnement gratuit, elle nous rappelle que toutes les routes, avenues et rues du Plessis on les a déjà tous payés par les impôts, cela la surprend toujours qu'on soit obligé de repayer quelque chose qu'on a payé.
Ensuite, au vu du nombre d'arbres et de la végétation qui disparaissent de notre commune et du rapport récemment établi par la déforestation urbaine et que nous devons subir ici, elle demande ce que nous avons prévu et fait pour contrer les canicules à venir.
Dans le même ordre d'idées et à l'allure de la bétonisation de notre commune qui entraîne une artificialisation des sols exponentielle, elle demande ce que nous avons prévu et fait pour contrer les inondations à venir parce que maintenant, dès qu'il pleut fort, il y a de l'eau qui rentre dans son garage qui n'a pas de pente, donc il y a un réel problème qui n'existait pas depuis 1969 qu'elle habite dans sa maison.
Elle aimerait savoir ce que nous envisageons parce qu'il va y avoir encore des canicules et des inondations.

Monsieur le Maire précise que sur l'allongement du stationnement nous avons déjà fait un petit groupe de travail, pour l'instant cela n'a pas abouti parce que cela ne nous paraît pas une urgence ; il pense qu'il faut s'assurer de la rotation des véhicules en surface et on n'était pas forcément convaincus d'allonger la période. Il nous dira si vraiment on le fera mais pour l'instant ce n'était pas l'objectif.

Mirabelle LEMAIRE pense que 20 minutes c'est très court par exemple pour aller à la médiathèque.

Monsieur le Maire précise que cela n'a pas posé de problème depuis des années, on s'est concerté sur ces sujets. Quant à la déforestation, il n'est pas d'accord avec elle, quand on construit forcément on crée une situation nouvelle mais on replante beaucoup et on fait très attention, il croît que Bruno CARON l'a largement démontré à plusieurs reprises, on ne peut pas parler de déforestation. Quant aux inondations, cela n'est pas d'actualité chez nous puisqu'on n'est pas dans la zone dangereuse des inondations même s'il comprend ce qu'elle veut dire sur les réseaux qui sont souvent très sollicités voire saturés quand on a des très grosses précipitations, c'est le cas d'autres villes, pour l'instant il ne voit pas d'actions autres que celles qui sont d'actualité pour les villes qui sont particulièrement touchées par la Marne ou autre et cela a suscité de grosses difficultés, des communes ont été inondées comme Villeneuve-Saint-Georges. Pour ce qui est du réseau et de notre fonctionnement, il n'y a pas de nouveauté.

Mirabelle LEMAIRE fait remarquer qu'elle a l'impression d'être dans le film "Don't look up", elle nous conseille de le regarder.

Monsieur le Maire lui répond qu'on fait beaucoup de choses déjà, on l'a fait pour Marbeau, pour la végétalisation, n'en déplaise à des collègues qui considèrent qu'il faudrait aller plus loin, c'est vrai certainement mais cela fait partie de ces démarches de rénovation de bâtiments, on ne va pas tout réparer, on a quelques secteurs rafraîchis qui permettent notamment à nos anciens de soulager les journées ou les soirées, il pense à la Résidence Conti, à l'espace Carlier. On le fait à notre niveau, on peut accélérer le processus c'est vrai, on le fait pour l'école du Val Roger tout cela va nous aider pour la suite.

Anthony MARTINS précise que par rapport à la remarque des Mesdames PATOUX et LEMAIRE sur l'activité du CCAS et pour que les Plesséens puissent connaître quelques chiffres, en 2021 le dernier rapport d'activité, c'étaient environ 850 rendez-vous sachant qu'il y a une moyenne très basse puisque pendant les années précédant le Covid c'étaient environ 2 200 rendez-vous par an dont plus de 150 pour des accompagnements budgétaires, 236 dossiers d'aides légales et 2 500 appels. Du côté de l'accompagnement pour le logement, en 2021 il y a eu 850 appels et 201 rendez-vous administratifs et il ne parle pas des 200 rendez-vous avec lui-même.

Marie-José ORFAO souhaite nous informer que notre collègue Sylvie FLORENTIN voudrait bien que les enfants du CME participent à la Fête de l'Europe et le jour du 8 mai. Elle rajoute aussi qu'il y a une exposition salle Carpeaux sur l'Europe qui va durer 15 jours, du 5 au 18.

Monsieur le Maire la remercie pour cette action qui nous paraît importante.

Pascal FERRARO souligne que nous avons des poteaux qui sont implantés par exemple avenue Lefevre et avenue de l'Eden, il demande quelle est l'utilité de ces poteaux, si nous allons mettre de la vidéosurveillance.

Monsieur le Maire confirme que l'on est sur la vidéosurveillance et il pense que c'est ça. Les caméras ne seront mises qu'une fois que le réseau sera terminé. Il vérifiera, il n'y a pas de raison de mettre un poteau s'il n'y a pas d'objectif particulier.

Mirabelle LEMAIRE souhaite faire une déclaration parce qu'il se passe des choses dans notre pays. Un budget solidaire, ce sont nos mots, de la solidarité il en faut et avec le gouvernement que nous soutenons, il en faut de plus en plus. Petit inventaire de la solidarité gouvernementale : décret assurance chômage de 2021 qui entraîne une baisse des allocations et en 2023 baisse de la durée de ces mêmes indemnités et indemnisations, baisse des APL, inflation qui devrait atteindre 15% à l'été, stagnation des salaires, destruction des services publics, socle de notre pays, et maintenant cerise sur le gâteau cette contre-réforme des retraites soutenue par Maud PETIT députée de notre 4e circonscription dans une lettre ouverte datée du 20 mars, cette contre-réforme des retraites qui doit amener l'âge de départ à 64 ans, deux années de cotisation et au minimum 3 214 heures de travail supplémentaires, tout ça pour rien de plus dans le porte-monnaie, mais bien plus grave il y aura plus de personnes au chômage : 90 000 personnes âgées au chômage de plus par an, 50 000 personnes supplémentaires chaque année devront vivre avec le RSA en attendant d'atteindre l'âge légal de départ à la retraite, plus de personnes en arrêt de travail en invalidité ou bien morts avant d'avoir vécu leur retraite. Voilà les résultats du gouvernement dont nous soutenons la politique, une augmentation considérable de la pauvreté alors même que les profits sont désormais nommés superprofits, est-cela le progrès ? Il va en falloir de la solidarité mais jusqu'à quand cela tiendra-t-il ? Notre pays craque de toute part, si les citoyennes et les citoyens sont en grève et dans la rue ce n'est pas par plaisir, mais par saturation, épuisement. Oui, cela suffit. Avant-hier, seules 9 voix manquaient pour faire tomber ce gouvernement que nous soutenons. Lorsqu'on dirige il ne faut pas mettre de côté la démocratie sociale comme le gouvernement le fait.

Demain, jeudi 23 mars, nous serons au minimum à notre huitième journée de grève et elle ne compte pas ici tous les salariés et agents en grève reconductible, il est plus que temps que le gouvernement nous entende, mieux nous écoute et retire cette contre-réforme violente comme la NUPES le réclame. Demain, nous serons encore en grève et dans la rue et nous invitons toutes les Plesséens et tous les Plesséens à être solidaires avec les grévistes et les manifestants, rejoignez-nous, rejoignez l'intersyndicale unanime et historique, participez aux caisses de grève, il en va de l'avenir de notre pays, de l'avenir de nos enfants, de notre dignité d'êtres humains. La solidarité n'est pas un vain mot et face aux mensonges et au mépris, on continue.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas vraiment une question diverse, c'est une déclaration, on n'est pas sectaires, on écoute les préoccupations des Français aujourd'hui.

Personne n'ayant d'autre intervention la séance est close à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

Anthony MARTINS

Le Maire,

Didier DOUSSET